Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9270153
Centre d'intérêt : 630

Etude des ressources communautaires, 310-744-85 : guide de formation / Direction générale de l'enseignement collégial, Service du développement des programmes, [réalisation, Marie Routhier]. -- [Québec] : La Direction, 1991.
286 p. en pag. multiple ; 28 cm.

Code : 1512-0156; 91-2102 Comprend des bibliogr.

ISBN 2-550-21994-5

Vedette(s)-secondaire(s) : Routhier, Marie, éd. • Québec (Province) Direction générale de l'enseignement collégial. Service du développement des programmes

Descripteur(s) : Ressources communautaires • Guide pédagogique • Matériel didactique • Prison • Intégration sociale • Analyse de besoins • Rôle du personnel • Collégial (Ordre d'enseignemvnt)

Identificateur(s) de nom : Cégep de Saint-Jérôme

Ce guide pédagogique s'adresse à ceux qui auront une part active dans le programme **Intervention auprès de la personne incarcérée**, plus précisément pour donner le cours **Etude des ressources communautaires**. Il se compose de deux volets. Le premier, "Présentation du cours" est constitué d'un guide pédagogique incluant les objectifs poursuivis, les éléments de contenu, les stratégies pédagogiques, un exemple d'évaluation, une bibliographie et une grille synthèse de déroulement du cours. Le deuxième volet porte sur l'ensemble du matériel pédagogique regroupé autour de quatre thèmes : 1. Un cadre d'intervention dans le processus de réinsertion sociale de la personne incarcérée; 2. L'identification des besoins de la personne incarcérée; 3. L'information et la référence; 4. Le suivi des interventions. Pour chaque thème, on retrouve des sous-thèmes avec des activités, des notes de cours, un travail pratique et une bibliographie.

Type de document :

ÉTUDES DES RESSOURCES
COMMUNAUTAIRES
310-744-85
Québec

1270153

ÉTUDES DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

310-744-85

Direction générale de l'enseignement collégial

La reproduction totale ou partielle de ce document à des fins non commerciales est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

© Gouvernement du Québec, 1991
Dépôt légal, deuxième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-550-21994-5

ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

310-744-85

GUIDE DE FORMATION

Direction générale de l'enseignement collégial
Service du développement des programmes
Avril 1991

Réalisation:	**Marie Routhier**
Conception et élaboration:	**Micheline Cloutier** **Marie Routhier** **Marie Andrée Thomas**
Coordination de la production:	**Lorraine Archambault** **Nicole Boutin**
Responsabilité du projet:	**Nicole Verret, Service du développement des programmes**

AVANT-PROPOS

Le présent document de travail s'adresse à ceux et à celles qui auront une part active dans le programme **Intervention auprès de la personne incarcérée**, plus précisément pour donner le cours **Étude des ressources communautaires**. Toutefois, la nature des activités et des textes pédagogiques qu'il propose, de même que les liens qu'il établit entre les ressources communautaires et le processus de réinsertion sociale, en fait un ouvrage qui saurait avantageusement être utilisé dans d'autres domaines de formation par des personnes intéressées à employer cette dynamique avec d'autres clientèles. Ce document adaptable peut donc devenir un outil particulièrement précieux pour le personnel enseignant du collégial.

Le guide de formation **Étude des ressources communautaires**, produit par le Cégep de Saint-Jérôme, est le résultat des travaux menés par de nombreux collaborateurs et collaboratrices que le Service du développement des programmes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science tient à remercier. Il s'agit de madame Marie Routhier pour la réalisation du document conçu avec la participation de mesdames Micheline Cloutier et Marie Andrée Thomas; de messieurs Roger Charbonneau, Édouard Courte, Gaétan Saint-Arnaud, Martin VanGinhoven et de madame Caroline de Brouwer pour leur collaboration à la rédaction; de mesdames Lorraine Archambault et Nicole Boutin pour la coordination de la production et de madame Carmen Prévost-Beaudry pour la présentation et la mise en pages.

Par cette publication, le Service du développement des programmes souhaite faciliter la tâche des enseignantes et enseignants. Il est néanmoins conscient qu'ils demeurent, indéniablement, les principaux artisans de leurs stratégies pédagogiques.

Raymond Labrecque
Chef adjoint au Service du développement des programmes

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....1

VOLET I: PRÉSENTATION DU COURS

- Guide pédagogique:

  . Introduction.....7
  . Objectif terminal.....9
  . Objectifs spécifiques.....9
  . Contenu.....10
  . Méthodes pédagogiques.....11
  . Exemple d'évaluation.....12
  . Grille d'évaluation individuelle suggérée.....13
  . Bibliographie.....15

- Synthèse du déroulement

VOLET II: MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

THÈME I: UN CADRE D'INTERVENTION DANS LE PROCESSUS DE RÉINSERTION SOCIALE DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

- Présentation du contenu.....I-3

- Objectifs.....I-4

- Sous-thème 1: Le cheminement d'une clientèle contrevenante

  . Objectif.....I-5
  . Activité suggérée.....I-7
  . Notes de cours.....I-11

- Sous-thème 2: Les ressources de la communauté

  . Objectif.....I-29
  . Activités suggérées.....I-31
  . Notes de cours.....I-35

- Sous-thème 3: Les fonctions d'information et de référence

. Objectif.....I-45
. Activité suggérée.....I-47
. Notes de cours.....I-49

- Bibliographie.....I-53

THÈME II: L'IDENTIFICATION DES BESOINS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

- Présentation du contenu.....II-3

- Objectifs.....II-4

- Sous-thème 1: L'étude de quelques dynamiques et l'intervention du personnel surveillant

. Objectif.....II-5
. Activité complémentaire.....II-9
. La violence conjugale
  - Activité suggérée.....II-13
  - Notes de cours.....II-17
. Une agression sexuelle: le viol
  - Activité suggérée.....II-29
  - Notes de cours.....II-31
. L'inceste
  - Activité suggérée.....II-41
  - Notes de cours.....II-43
. Les toxicomanies
  - Activités suggérées.....II-53
  - Notes de cours.....II-59
. Les troubles psychiatriques
  - Activité suggérée.....II-71
  - Notes de cours.....II-73
. L'intervention du personnel surveillant
  - Activité suggérée.....II-87
  - Notes de cours.....II-89

- Sous-thème 2: Les techniques d'identification des besoins

. Objectif.....II-93
. Activités suggérées.....II-95
. Notes de cours.....II-99

- Travail pratique n' 1.....II-109

- Bibliographie.....II-111

THÈME III: L'INFORMATION ET LA RÉFÉRENCE

- Présentation du contenu.....III-3

- Objectifs.....III-4

- Sous-thème 1: Les réseaux primaires de la personne incarcérée et leurs ressources

  . Objectif.....III-5
  . Activité suggérée.....III-7
  . Notes de cours.....III-11

- Sous-thème 2: Les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement

  . Objectif.....III-17
  . Activité suggérée.....III-19
  . Activité complémentaire.....III-20
  . Notes de cours.....III-21

- Sous-thème 3: L'adéquation des besoins et des ressources

  . Objectif.....III-27
  . Activités suggérées.....III-29
  . Notes de cours.....III-31

- Sous-thème 4: Les techniques d'information et de référence

  . Objectif.....III-41
  . Activités suggérées.....III-43
  . Notes de cours.....III-51

- Travail pratique n° 2.....III-57

- Travail pratique n° 3.....III-61

- Bibliographie.....III-63

THÈME IV: LE SUIVI

- Présentation du contenu.....IV-3
- Objectif.....IV-4
- Sous-thème: Les techniques de suivi
  - . Objectif.....IV-5
  - . Activité suggérée.....IV-7
  - . Notes de cours.....IV-9
- Bibliographie.....IV-15

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent recueil est un guide pour les formateurs et les formatrices qui donneront le cours «Étude des ressources communautaires». Nous y avons compilé différentes informations, mais sans aucune intention de freiner l'autonomie pédagogique des personnes qui l'utiliseront.

Soulignons que ce cours a été réalisé à l'intention du personnel surveillant des établissements de détention du Québec et qu'il se veut adapté à la réalité de leur travail. Le contenu n'est donc pas limité à l'étude des ressources communautaires dans l'esprit d'une meilleure connaissance des organismes ou personnes-ressources du milieu.

Le document se compose de deux parties que nous appelons «volets». Le premier volet est une présentation du cours et le deuxième porte sur le matériel de formation.

Le volet intitulé «Présentation du cours» comprend d'abord un guide pédagogique qui présente les objectifs poursuivis, les éléments de contenu, les stratégies pédagogiques, un exemple d'évaluation et une bibliographie. Une grille synthèse du déroulement du cours vient ensuite. Elle a pour but de permettre au formateur ou à la formatrice de visualiser la continuité des éléments abordés.

Le deuxième volet porte sur l'ensemble du matériel pédagogique regroupé autour de quatre thèmes:

- Thème I: Un cadre d'intervention dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée.
- Thème II: L'identification des besoins de la personne incarcérée.
- Thème III: L'information et la référence.
- Thème IV: Le suivi des interventions.

Les thèmes sont indiqués par une pagination continue en chiffres romains. Ils sont associés à des objectifs particuliers. Chaque thème est divisé en sous-thèmes à partir desquels des activités sont suggérées au formateur ou à la formatrice. Des notes de cours font suite aux activités qui y sont reliées. Un travail pratique à exécuter par les participants et les participantes est prévu à la fin de certains thèmes dans le but de permettre l'intégration des apprentissages faits en classe. Une bibliographie figure aussi comme source de références.

Enfin, il nous apparaît important d'apporter quelques précisions sur l'approche pédagogique privilégiée pour le cours «Étude des ressources communautaires». Les participants et les participantes sont appelés à tout moment à s'engager dans des exercices de groupe et du travail en équipe. Cela explique d'ailleurs qu'ils soient évalués pour une partie sur leur participation en classe. L'apport de personnes-ressources est suggéré à différents moments du cours.

Mentionnons en dernier lieu à titre d'information que les participants et les participantes ont aussi à leur disposition un guide conçu de la même façon que celui des formateurs et des formatrices, sauf en ce qui a trait aux activités pédagogiques suggérées au personnel enseignant.

PRÉSENTATION DU COURS

- GUIDE PÉDAGOGIQUE

- SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT

GUIDE PÉDAGOGIQUE

INTRODUCTION

Un cours intitulé «Étude des ressources communautaires» peut donner à penser qu'il porte sur l'étude des organismes publics et parapublics offrant des services divers à une population donnée. Dans le contexte carcéral, il pourrait s'agir de services spécialisés pour une clientèle contrevenante.

Nous avons choisi d'élargir cette vision afin de considérer toutes les ressources du milieu de la personne incarcérée, ressources pouvant faciliter sa réinsertion sociale. C'est pourquoi nous parlerons de «ressources de la communauté» plutôt que de ressources communautaires, terme englobant les personnes significatives de chaque personne incarcérée.

La réinsertion sociale fait partie d'un processus: elle constitue une étape dans le cheminement d'une clientèle contrevenante, étape influencée par celles qui la précèdent. Le personnel surveillant, par le biais de ses tâches d'encadrement et d'accompagnement, collabore de plusieurs façons avec la personne incarcérée à la préparation de sa réinsertion sociale. Il intervient dans cette optique en identifiant les besoins de la personne incarcérée, en l'informant ou en la référant à des ressources à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Un des outils le guidant dans ses interventions est sa compréhension des dynamiques particulières des personnes incarcérées.

Ainsi le cours «Étude des ressources communautaires» vise à développer chez le personnel surveillant des habiletés à encadrer et à accompagner la personne incarcérée dans une optique de réinsertion sociale, de même que sa capacité à travailler avec d'autres intervenants et intervenantes.

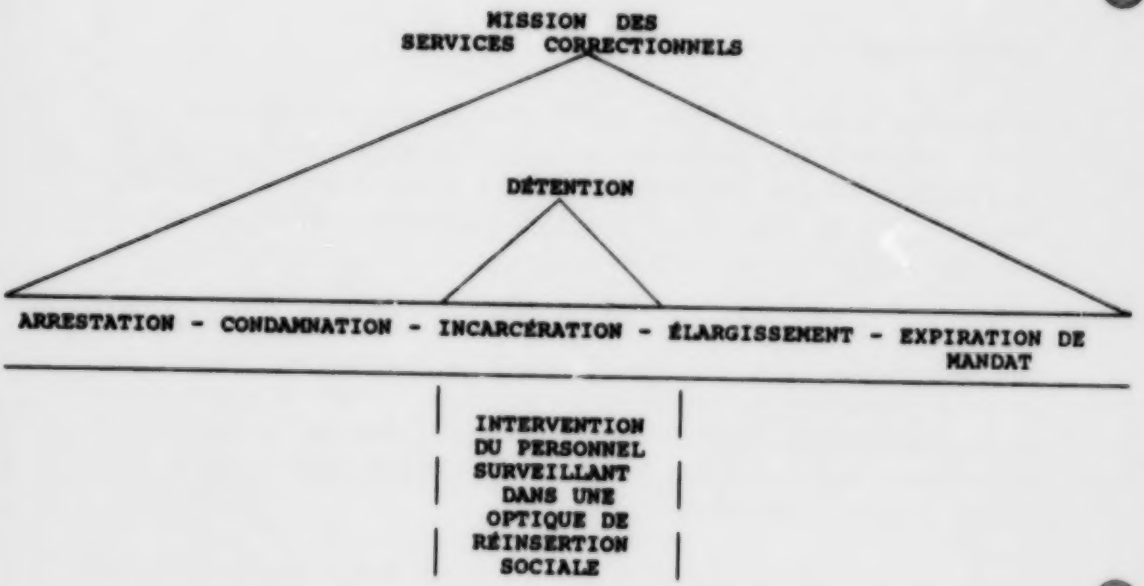
MISSION DES
SERVICES CORRECTIONNELS
DÉTENTION
ARRESTATION - CONDAMNATION - INCARCÉRATION - ÉLARGISSEMENT - EXPIRATION DE MANDAT
INTERVENTION DU PERSONNEL SURVEILLANT DANS UNE OPTIQUE DE RÉINSERTION SOCIALE

OBJECTIF TERMINAL

Développer, chez le personnel surveillant, des habiletés à intervenir dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée en travaillant avec d'autres ressources.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Situer l'intervention du personnel surveillant dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée.

2. Connaître certaines dynamiques particulières de la clientèle et des outils d'intervention.

3. Développer des habiletés à identifier les besoins de la personne incarcérée.

4. Développer des habiletés à informer et à référer la personne incarcérée.

5. Développer des habiletés à exercer un suivi.

CONTENU

UN CADRE D'INTERVENTION DANS UNE OPTIQUE DE RÉINSERTION SOCIALE DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

- Le cheminement d'une clientèle contrevenante.
- Les ressources de la communauté.
- Les fonctions d'information et de référence.

L'IDENTIFICATION DES BESOINS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

- L'étude de quelques dynamiques et l'intervention du personnel surveillant:
  - la violence conjugale
  - les délits à caractère sexuel
  - les toxicomanies
  - les troubles psychiatriques
  - l'intervention du personnel surveillant.
- Les techniques d'identification des besoins.

L'INFORMATION ET LA RÉFÉRENCE

- Les réseaux primaires de la personne incarcérée.
- Les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement.
- L'adéquation des besoins et des ressources.
- Les techniques d'information et de référence.

LE SUIVI DES INTERVENTIONS

- Les techniques de suivi:
  - l'effet de l'intervention
  - le maintien de l'engagement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Courts exposés.
- Travail en sous-groupes.
- Conférences de personnes-ressources.
- Mises en situation.
- Utilisation des expériences de travail.
- Travaux pratiques individuels et en équipe.

EXEMPLE D'ÉVALUATION

1. TRAVAUX PRATIQUES

Critères de correction:

- Compréhension du thème
- Intégration des notions théoriques
- Profondeur de la réflexion
- Présentation et qualité du français

Un travail d'équipe (30 points)
Deux travaux individuels (20 points chacun) 70

2. ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION

- Évaluation personnelle à la fin de chaque journée
- Évaluation commune du participant ou de la participante avec le formateur ou la formatrice au dernier cours
- Critères d'évaluation suggérés: voir grille d'évaluation à la page suivante
- Participation au cours (5 journées X 6 points) 30

100

3. NORME DE PRÉSENCE AU COURS

Plus d'une journée d'absence sera considérée comme un abandon du cours.

GRILLE D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE SUGGÉRÉE

ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Critères \ Journées	1	2	3	4	5	Commentaires
1. Respect des autres: écouter, éviter les blocages à la communication						
2. Capacité à éviter les digressions						
3. Participation active						
4. Engagement personnel						
5. Capacité à donner du «feedback»						
6. Goût du risque						
7. Ouverture au changement						
Pondération	6	6	6	6	6	30

Note: L'absence à un cours entraine automatiquement la perte des points liés à l'évaluation de cette journée.

BIBLIOGRAPHIE

AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION, DSM III: Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, Paris, Masson, 1985.

ARCHAMBAULT, G., Motivation et apprentissage, Extrait d'une conférence présentée au Colloque des conseillers en orientation, 1987.

ARCHAMBAULT, L. et al., Stage d'expérimentation I en milieu carcéral, Saint-Jérôme, Cégep de Saint-Jérôme, 1988.

BROCHU, S., Toxicomanie, délinquance et interventions, Recueil de textes, Formation aux intervenants cliniques offerte par le Service correctionnel du Canada, Laval, 1988.

* BRODEUR, C. et R. ROUSSEAU, L'intervention de réseaux, une pratique nouvelle, Montréal, France-Amérique, 1984, 224 p.

* CLARK, L. et D. LEWIS, Viol et pouvoir, Montréal, Les éditions coopératives Albert St-Martin, 1983, 204 p.

COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA, L'arrestation, Document de travail 41, 1985.

COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA, Les mesures assurant la comparution, la mise en liberté provisoire et la détention avant le procès, Document de travail 57, 1988.

CORMIER, B.M., La violence intra-familiale: des adolescents auteurs, victimes et témoins d'actes délinquents. Perspective historique et critique d'un clinicien, Congrès international, Le rapport à la loi dans l'adolescence, mai 1988.

COUSINEAU, M., LABERGE, D. et S. ROY, «Soigner ou punir: lorsque les frontières disciplinaires s'estompent» dans Nouvelles pratiques sociales, vol. 2, n° 1, Presses de l'Université du Québec, 1989.

GRANGER, G., «Modèles qualitatifs, modèles quantitatifs dans la connaissance scientifique» dans Sociologie et sociétés, 1982.

* GUAY, J., L'intervenant professionnel face à l'aide naturelle, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1984, 237 p.

GUÉVREMONT, C., La violence masculine, des solutions???, Compte rendu, colloque «Intervention auprès des hommes», Montréal, Université du Québec à Montréal, 1986.

HAIRSTON, C.F., Family Ties During Imprisonment: Do They Influence Future Criminal Activity?, Federal Probation, vol. LII, n° 1, mars 1988, pp. 48 à 53.

HARTMAN, L. M., Interviewing Techniques in Probation and Parole: Building the relationship, Federal Probation, vol. XXXXIII, n° 1, mars 1979, pp. 60 à 67.

* LAMONTAGNE, C. et Y. LAMONTAGNE, Le viol: acte de pouvoir et de colère, Montréal, Les éditions La Presse ltée, 1980, 132 p.

* LAMONTAGNE, Y., Les problèmes psychologiques de la vie quotidienne, Montréal, Les éditions La Presse ltée, 1981, 155 p.

* LAROUCHE, G., Agir contre la violence, Montréal, La Pleine Lune, 1987, 549 p.

LEVINE, S. et J. KOENIG, Pourquoi les hommes violent-ils?, Ottawa, Edicompo inc., 1981, 257 p.

MACLEOD, L., Pour de vraies amours... prévenir la violence conjugale, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Montréal, 1987, 191 p.

* MAROIS, M.R., MESSIER, C. et L.A. PERREAULT, L'inceste: une histoire à trois et plus... apprendre à les aider..., Québec, ministère de la Justice, Comité de la protection de la jeunesse, 1982.

MICHELAT, G., Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie, Revue française de sociologie, n° 16, 1975, pp. 229 à 247.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, Politique de santé mentale, gouvernement du Québec, 1989, 62 p.

MORIN, L. et M. GABOURY, Intervention en milieu externe, Recueil de textes, Formation aux intervenants cliniques offerte par le Service correctionnel du Canada, Laval, 1988.

MYERS et MYERS, Les bases de la communication interpersonnelle, Canada, McGraw-Hill, 1984, 470 p.

* PEELE, S., L'expérience de l'assuétude, Montréal, Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, 1982, 59 p.

PHILIPPE, R., Pro-Gam, Compte rendu, colloque «Intervention auprès des hommes», Montréal, Université du Québec à Montréal, 1986.

RONDEAU, G. et al., L'intervention auprès des hommes violents: le programme C.H.O.C., Intervention, Montréal, n° 75, octobre 1986, pp. 14 à 25.

* SEEMAN, Littman et al., Vivre et travailler avec la schizophrénie, Saint-Hyacinthe, Edisem, 1983, 175 p.

WERK, A., D. POLACK et J. MAGILL, Traitement conjoint des couples aux prises avec des problèmes de violence conjugale: étude de suivi, Compte rendu, colloque «Intervention auprès des hommes», Montréal, Université du Québec à Montréal, 1986.

Note: Les références marquées d'un astérisque (*) sont particulièrement intéressantes pour les participants et participantes et leur sont facilement accessibles.

SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT

ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS

OBJECTIF: Connaître les objectifs, le contenu, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation du cours.

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION
- Présentation du formateur ou de la formatrice		
- Présentation des participants et participantes	- Tour de table	
- Guide pédagogique	- Exposé et réactions des participants et participantes	Guide pédagogique (p. 5)
	- Précision d'attentes particulières relativement au contenu	

THÈME I: **UN CADRE D'INTERVENTION DANS UNE OPTIQUE DE RÉINSERTION SOCIALE DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE**

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION
SOUS-THÈME 1: Le cheminement d'une clientèle contrevenante.		
OBJECTIF: Identifier les étapes du cheminement d'une clientèle contrevenante.		
- De l'arrestation à la condamnation - De la condamnation à la sentence - De la sentence à la réinsertion sociale	- Exercice en sous-groupes	- Activité suggérée n° 1: «Jeu d'étapes» (p. I-7) - Feuille volante: «Le cheminement d'une clientèle contrevenante» (p. I-9)

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION

SOUS-THÈME 2: Les ressources de la communauté.

OBJECTIF: Reconnaître l'importance des ressources de la communauté dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée.

- Les ressources du réseau social d'une personne	- Travail individuel et en sous-groupes	- Activité suggérée n° 2: «Mon réseau social» (p. I-31)
- Les autres ressources de l'environnement	- Questionnaire	- Activité suggérée n° 3: «Les types de ressources» (p. I-32)
		- Questionnaire: «Des problèmes... Des ressources...» (p. I-33)

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION
SOUS-THÈME 3: Les fonctions d'information et de référence.		
OBJECTIF: Situer ses fonctions d'information et de référence auprès de la personne incarcérée.		
- L'identification des besoins	- Exposé du formateur ou de la formatrice	- Activité suggérée n° 4: «Les fonctions d'information et de référence» (p. I-47)
- L'information et la référence	- Attentes des participants et participantes	
- Le suivi		
THÈME II: L'IDENTIFICATION DES BESOINS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE		
SOUS-THÈME 1: L'étude de quelques dynamiques et l'intervention du personnel surveillant.		
OBJECTIF: Etre sensibilisé à quelques dynamiques des personnes incarcérées.		
Activité complémentaire		
- Présentation d'une dynamique	- Conférence d'une personne-ressource	- Activité suggérée n° 5: «Une dynamique» (p. II-9)
- La violence conjugale	- Travail en sous-groupes	- Activité suggérée n° 6: «La violence conjugale» (p. II-13)
		- Feuille volante: «Les hommes violents et moi» (p. II-15)

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION
- Une agression sexuelle: le viol	- Discussion en sous-groupes - Exposé	- Activité suggérée n° 7: «Une agression sexuelle: le viol» (p. II-29)
- L'inceste	- Travail en sous-groupes	- Activité suggérée n° 8: «L'inceste» (p. II-41)
- Les toxicomanies	- Travail en sous-groupes	- Activité suggérée n° 9: «Les toxicomanies» (p. II-53)
	- Mots croisés	- Activité suggérée n° 10: «Les types de drogues» (p. II-55) - Grille de mots croisés: «Toxicomanie» (p. II-57)
- Les troubles psychiatriques	- Travail en sous-groupes - Exposé	- Activité suggérée n° 11: «Les troubles psychiatriques» (p. II-71)
- L'intervention du personnel surveillant	- Présentation participative	- Activité suggérée n° 12: «La boîte à outils» (p. II-87)
- Présentation du travail pratique		- Travail pratique n° 1 (p. II-109)

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION
SOUS-THÈME 2: Les techniques d'identification des besoins.		
OBJECTIF: Développer des habiletés à identifier les besoins de la personne incarcérée.		
- Les besoins comme facteurs de motivation	- Présentation participative	- Activité suggérée n° 13: «Les besoins comme facteurs de motivation» (p. II-95)
- L'identification des besoins	- Présentation participative	- Activité suggérée n° 14: «Une question de besoins» (p. II-96) - Annexe: «Une question de besoins» (p. II-97)

THÈME III: L'INFORMATION ET LA RÉFÉRENCE

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION
SOUS-THÈME 1: Les réseaux primaires de la personne incarcérée et leurs ressources.		
OBJECTIF: Développer des habiletés à identifier les réseaux primaires de la personne incarcérée.		
- L'importance des réseaux primaires	- Exposé	- Activité suggérée n° 15: «Les réseaux primaires de la personne incarcérée et leurs ressources» (p. III-7)
- Les sources d'information	- Questionnaire - Travail en sous-groupes	- Questionnaire: «Les réseaux primaires de Joe Bleau» (p. III-9)
- La nature et le traitement des informations		

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION
SOUS-THÈME 2: Les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement.		
OBJECTIF: Développer des habiletés à connaître les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement.		
- L'importance des réseaux secondaires	- Exposé	- Activité suggérée n° 16: «Les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement» (p. III-19)
- Les sources d'information	- Remue-méninges («brainstorming»)	
- La nature des informations		
Activité complémentaire		
- Présentation d'une ou de plusieurs ressources	- Conférence d'une personne-ressource	- Activité suggérée n° 17: «Les ressources de notre milieu» (p. III-20)
- Présentation des travaux pratiques		- Travail pratique n° 2 (p. III-57)
		- Travail pratique n° 3 (p. III-61)

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION
SOUS-THÈME 3: L'adéquation des besoins et des ressources		
OBJECTIF: Développer des habiletés à «intervenir avec» la personne incarcérée et la ressource dans le processus de réinsertion sociale		
- L'engagement avec la personne incarcérée	- Travail en sous-groupes - Présentation participative	- Activité suggérée n° 18: «L'importance de l'engagement» (p. III-29)
- L'engagement avec la ressource	- Présentation participative	- Activité suggérée n° 19: «Une utilisation à bon escient» (p. III-30)
SOUS-THÈME 4: Les techniques d'information et de référence.		
OBJECTIF: Développer des habiletés à informer et référer la personne incarcérée.		
- Les techniques d'information	- Jeu d'association	- Activité suggérée n° 20: «In-Formation» (p. III-43) - Jeu de cartes (p. III-45)
- Les techniques de référence	- Présentation par les participants et les participantes	- Activité suggérée n° 21: «Le rôle d'information et de référence» (p. III-49) - Travail pratique n° 3 (p. III-61)

THÈME IV: LE SUIVI

CONTENU	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	MATÉRIEL DE FORMATION
SOUS-THÈME: Les techniques de suivi.		
OBJECTIF: Développer des habiletés à exercer un suivi.		
- L'effet de l'intervention	- Exposé - Travail en grand groupe	- Activité suggérée n° 22: «La planification d'un suivi» (p. IV-7) - Travail pratique n° 3 (p. III-61)
- Le maintien de l'engagement		
- Évaluation de la participation	- Rencontres individuelles avec les participants et les participantes	- Grilles d'évaluation individuelle suggérée (p. 25)

THÈME I

UN CADRE D'INTERVENTION DANS UNE OPTIQUE DE RÉINSERTION SOCIALE DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

PRÉSENTATION DU CONTENU

Le personnel surveillant exerce des fonctions d'information et de référence dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée. Il contribue ainsi en travaillant avec d'autres intervenants et intervenantes à préparer la personne incarcérée à son éventuel retour dans la société. Cette intervention nécessite qu'il tienne compte du cheminement de la personne incarcérée et des ressources de la communauté.

C'est pourquoi nous définirons le cadre d'intervention dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée à partir des sous-thèmes suivants:

- le cheminement d'une clientèle contrevenante;
- les ressources de la communauté;
- les fonctions d'information et de référence.

OBJECTIFS

A la fin de ce thème, le participant ou la participante saura:

- identifier les étapes du cheminement d'une clientèle contrevenante;

- reconnaître l'importance des ressources de la communauté dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée;

- situer ses fonctions d'information et de référence auprès de la personne incarcérée.

SOUS-THÈME 1

LE CHEMINEMENT D'UNE CLIENTÈLE CONTREVENANTE

OBJECTIF: IDENTIFIER LES ÉTAPES DU CHEMINEMENT D'UNE CLIENTÈLE CONTREVENANTE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 1: «Jeu d'étapes»

OBJECTIF: Amener les participants et les participantes à identifier les étapes du cheminement d'une clientèle contrevenante.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ:

- Feuille volante (p. I-9).
- Notes de cours: «Le cheminement d'une clientèle contrevenante» (p. I-11).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice présente l'objectif du «Jeu d'étapes» et invite les participants et participantes à former des équipes.

Le formateur ou la formatrice remet à chaque participant et participante un «Jeu d'étapes». En équipe, les participants et participantes placent chacun des numéros à l'intérieur de la bonne case, découvrant ainsi le cheminement d'une clientèle contrevenante.

Le formateur ou la formatrice fournit ensuite les bonnes réponses et présente par ce biais la théorie sur le sujet. Il interroge aussi le groupe sur:

. ce que le client ou la cliente peut vivre à l'intérieur de ce processus;

. ce que l'entourage peut vivre à travers les étapes du cheminement d'un de ses proches.

Il introduit ainsi la notion de réseau.

DURÉE APPROXIMATIVE: Une heure.

JEU D'ÉTAPES

LE CHEMINEMENT D'UNE CLIENTÈLE CONTREVENANTE

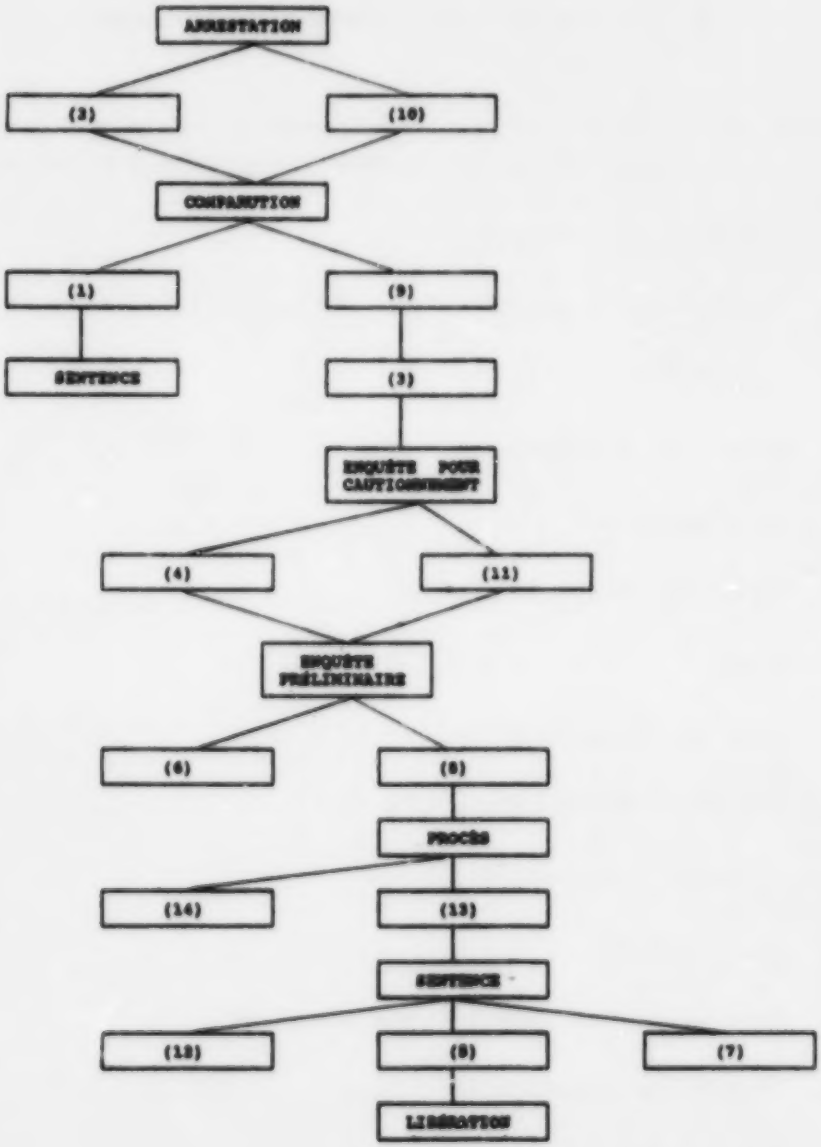

LISTE DE CERTAINES ÉTAPES

DU CHEMINEMENT D'UNE CLIENTÈLE CONTREVENANTE

Insérer les étapes suivantes au cheminement d'une clientèle contrevenante en plaçant chacun des numéros à l'intérieur d'une case.

1. Plaidoyer de culpabilité
2. Détention et comparution dans les 24 heures
3. Option
4. Détention préventive
5. Incarcération
6. Libération faute de preuves
7. Appel
8. Maintien des accusations
9. Plaidoyer de non-culpabilité
10. Citation à comparaître
11. Cautionnement
12. Mesures alternatives à l'emprisonnement
13. Verdict de culpabilité
14. Acquittement

NOTES DE COURS

LE CHEMINEMENT D'UNE CLIENTÈLE CONTREVENANTE

NOTES DE COURS

LE CHEMINEMENT D'UNE CLIENTÈLE CONTREVENANTE

LE CHEMINEMENT D'UNE CLIENTÈLE CONTREVENANTE

Le personnel qui intervient auprès d'une clientèle de contrevenants ou de contrevenantes a parfois tendance à considérer la situation de ces derniers à la seule étape liée à son propre champ d'intervention. Or, cette clientèle poursuit un cheminement qui se compose de multiples étapes. La personne incarcérée, par exemple, chemine à l'intérieur du système pénal et correctionnel du moment de son arrestation jusqu'à celui de l'expiration de son mandat. Chaque étape influence les suivantes et affecte par conséquent le fonctionnement de la personne qui s'y trouve engagée.

Nous aborderons le cheminement d'une clientèle contrevenante à travers les phases suivantes:

- de l'arrestation à la condamnation;
- de la condamnation à la sentence;
- de la sentence à la réinsertion sociale.

Nous verrons ces phases sur le plan légal et dans la perspective de leurs répercussions sur les rapports du contrevenant ou de la contrevenante avec sa famille et son entourage.

DE L'ARRESTATION A LA CONDAMNATION

L'arrestation constitue une première intervention du système pénal. Elle enclenche tout le processus judiciaire durant lequel des personnes seront condamnées et d'autres innocentées.

La mise en branle et le fonctionnement de la machine judiciaire ne sont pas laissés au hasard. Le tout est orchestré minutieusement selon des règles bien établies.

L'ARRESTATION

L'arrestation vise la répression et la prévention des crimes. Pour cette raison, elle concerne la personne prise en flagrant délit tout comme celle qui est sur le point de transgresser une loi. La police procède aussi à un grand nombre d'arrestations à la suite de dénonciations par lesquelles elle est informée qu'une personne a transgressé ou est sur le point de transgresser une loi.

La personne arrêtée possède certains droits:

- celui d'être informée des motifs de son arrestation dans un délai raisonnable;

- celui de recourir à l'assistance d'un avocat;

- celui d'être protégée contre des traitements cruels.

La personne arrêtée n'est pas automatiquement incarcérée. L'agent ou l'agente de paix qui procède à l'arrestation possède un pouvoir discrétionnaire lui permettant:

- de remettre en liberté la personne arrêtée et accusée.

  Celle-ci reçoit alors une citation à comparaître et elle est tenue de se présenter devant la cour à une date précise.

- de garder en détention la personne arrêtée et accusée.

  Celle-ci comparaîtra devant un juge de paix dans un délai de 24 heures suivant son arrestation.

LA COMPARUTION

La comparution est une étape au cours de laquelle se déroulent la lecture de la dénonciation et le plaidoyer ou le choix du procès (option) selon la nature de l'infraction.

LA LECTURE DE LA DÉNONCIATION

Il s'agit de la lecture du ou des chefs d'accusation, afin que la personne sache contre quoi elle devra se défendre.

LE PLAIDOYER

La personne accusée enregistre un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité. Dans le cas où elle reconnait sa culpabilité, le juge peut prononcer la sentence sur-le-champ ou à une date ultérieure. Dans le cas où la personne accusée plaide non coupable, le procès se poursuit.

L'OPTION

Des infractions (délits graves) permettent à la personne accusée de choisir un procès devant juge avec ou sans jury. Rappelons que dans un procès devant juge et jury, il revient au jury de statuer sur la culpabilité ou l'innocence de la personne accusée et au juge de l'assister dans cette décision et de prononcer une sentence s'il y a lieu.

Au moment de la comparution, la personne accusée fait part de son choix à la cour, choix qu'elle peut modifier en cours de processus (réoption). L'enregistrement d'un plaidoyer se fera après l'enquête préliminaire.

L'ENQUÊTE POUR CAUTIONNEMENT

L'enquête pour cautionnement a pour but de statuer sur la mise en liberté de la personne arrêtée et accusée en attendant le déroulement de son enquête préliminaire et de son procès s'il y a lieu. Cette décision dépend de la gravité des accusations, des preuves contre le contrevenant ou la contrevenante et de la probabilité de sa présence aux comparutions à venir.

Le juge de paix peut choisir de remettre la personne en liberté ou de prolonger son incarcération.

LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE

La personne accusée qui se retrouve en liberté sous caution s'engage à se présenter à la cour aux dates fixées pour le déroulement de son enquête préliminaire et de son procès s'il y a lieu. Elle peut aussi être tenue de respecter d'autres conditions comme celles de se rapporter à la police ou de respecter un couvre-feu. Il arrive que la cour exige un montant d'argent en garantie du respect des conditions prescrites ou encore qu'une tierce personne (membre de la famille, connaissance) se porte garante du comportement du contrevenant ou de la contrevenante.

LA DÉTENTION PRÉVENTIVE

La personne accusée demeure incarcérée en attendant le déroulement de son enquête préliminaire et de son procès s'il y a lieu. La cour s'assure ainsi de sa présence aux moments opportuns et assure du même coup la protection de la société.

L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

La personne arrêtée et accusée, qu'elle bénéficie ou non d'un cautionnement, subit une enquête préliminaire. Cette enquête, comme son nom l'indique, est une première comparution sur la nature des accusations. La couronne expose certains éléments de preuve en fonction desquels le juge décide s'il y a matière à procès.

Dans la négative, la machine judiciaire s'arrête et la personne arrêtée est libérée. Dans le cas contraire, l'acte d'accusation est maintenu et la personne est traduite devant les tribunaux pour y subir son procès.

LE PROCÈS

Le déroulement d'un procès donne lieu à de multiples procédures qu'il ne nous apparaît pas nécessaire d'aborder ici. Rappelons cependant que la personne accusée est considérée comme innocente jusqu'à preuve du contraire. Cela signifie que le fardeau de la preuve repose sur la couronne et non sur la défense.

Le dénouement d'un procès donne lieu à deux décisions possibles. La personne accusée peut être

- <u>acquittée</u>: elle retrouve sa liberté et ne possède aucun casier judiciaire.

- <u>déclarée coupable</u>: le processus judiciaire se poursuit pour l'imposition d'une sentence.

****

La mise en branle de la machine judiciaire n'est pas sans provoquer un stress important pour le contrevenant ou la contrevenante. Précisons d'abord que l'arrestation survient le plus souvent dans une période de désorganisation chez la personne qui en fait l'objet. L'arrêt de l'agir délinquant peut la surprendre, la révolter ou la rassurer selon sa situation particulière. La personne arrêtée qui doit faire face à sa réalité vit des moments d'espoir et d'inquiétude liés à l'obtention d'un cautionnement, à sa libération au moment de l'enquête préliminaire et à son acquittement à l'issue du procès.

Pendant que se déroulent ces étapes de l'arrestation à la condamnation, qu'en est-il des rapports de la personne arrêtée avec son entourage?

- La famille est-elle au courant des démêlés d'un de ses membres avec la justice?

- Comment la famille ou les proches réagissent-ils à l'arrestation d'un des leurs: indifférence? support? retrait? soulagement?

- Comment la personne arrêtée négocie-t-elle avec son entourage la possibilité d'un cautionnement? ses frais d'avocat? ses affaires à régler?

De façon générale, les stresseurs vécus par la personne arrêtée affectent aussi les membres de sa famille et ses proches. La nature de leurs relations influence la façon dont chaque personne vivra ces étapes.

DE LA CONDAMNATION À LA SENTENCE

Les personnes reconnues coupables d'un délit poursuivent leur cheminement à l'intérieur du système pénal. Certaines assumeront les conséquences de leurs gestes en demeurant dans la communauté, alors que d'autres en seront retirées temporairement à la suite de l'imposition d'une peine plus sévère.

LE PRONONCÉ DE LA SENTENCE

Le prononcé d'une sentence appartient toujours au juge ayant entendu la cause, bien qu'il reflète le plus souvent dans la pratique le résultat de discussions hors cour entre les personnes représentant la défense et la couronne, ce qu'on appelle communément le «plea bargaining». Quoi qu'il en soit, le juge doit tenir compte dans sa décision de la protection de la société, de la répression des crimes et de la réinsertion sociale du contrevenant ou de la contrevenante.

Le juge possède une grande latitude dans l'imposition d'une sentence malgré le fait que certaines infractions soient passibles de peines minimales ou maximales selon le Code criminel. Il exerce son pouvoir discrétionnaire en s'appuyant sur le principe d'individualisation de la peine. Il peut demander la production d'un rapport présentenciel pour l'éclairer dans le choix de la sentence qu'il prononcera. Il n'est cependant pas lié par les considérations qui y sont apportées.

Voyons plus précisément ce qu'est un rapport présentenciel.

LE RAPPORT PRÉSENTENCIEL

Le rapport présentenciel est produit par un agent ou une agente de probation. Il s'agit d'une évaluation de la personne condamnée concernant sa personnalité, les circonstances entourant son infraction, ses antécédents, ses fréquentations, son mode de vie, sa motivation et ses aptitudes à évoluer dans la société selon les normes établies.

L'agent ou l'agente de probation produit un rapport présentenciel à la suite de rencontres avec la personne condamnée et son réseau naturel, c'est-à-dire sa famille, ses amis et ses proches.

LES SENTENCES POSSIBLES

Une sentence, quelle qu'elle soit, devient exécutoire à partir du moment où elle est prononcée.

Il serait illusoire de vouloir faire un éventail de toutes les sentences possibles, de la libération sans condition à l'incarcération, en passant par l'amende, sans oublier la peine de mort qui prévaut toujours dans certains pays. Contentons-nous plutôt d'aborder deux formes de sentences communément utilisées dans notre société québécoise: les mesures alternatives à l'emprisonnement et l'incarcération.

LES MESURES ALTERNATIVES A L'EMPRISONNEMENT

Les mesures alternatives à l'emprisonnement ont été développées afin d'éviter à certains contrevenants et contrevenantes un séjour dans un établissement carcéral sans pour autant les soustraire à la justice. Elles sont utilisées pour des individus jugés non dangereux pour la société.

Les mesures alternatives à l'emprisonnement prennent diverses formes, dont celles de la probation et des travaux communautaires.

. La probation:

La probation est une mesure de liberté surveillée. Cela signifie que la personne condamnée à une ordonnance de probation peut poursuivre ses études ou son travail et assumer ses responsabilités tout en respectant les conditions qui lui sont imposées par la cour.

Quelles sont les conditions d'une ordonnance de probation? Le probationnaire est tenu de rencontrer un agent ou une agente de probation dans les trois jours suivant l'ordonnance. Il doit respecter la loi, ne pas troubler l'ordre public et se présenter à la cour lorsqu'il y est appelé. Les ordonnances de probation peuvent aussi être assorties de diverses conditions dont celle d'une surveillance au cours de laquelle l'individu doit se présenter de façon régulière à son agent ou son agente de probation. C'est ce dernier qui voit à l'application légale de l'ordonnance tout en apportant un support au probationnaire.

Une ordonnance de probation ne peut excéder une durée de trois ans. Le non-respect des conditions peut entrainer l'imposition d'une nouvelle sentence, une prolongation ou une modification de l'ordonnance.

. **Les travaux communautaires:**

Une ordonnance de travaux communautaires signifie l'obligation pour la personne condamnée de travailler un nombre d'heures déterminé de façon bénévole pour un organisme à but non lucratif dans un délai prescrit.

Cette peine permet à la personne de démontrer sa capacité à fonctionner en société tout en établissant des liens positifs avec la communauté à laquelle il se rend utile.

L'ordonnance de travaux communautaires fait suite à la production d'un rapport d'admissibilité à cette mesure par un agent ou une agente de probation. Ce rapport est remis au juge qui entend la cause. Dans le cas d'une ordonnance, il revient à l'agent ou à l'agente de probation d'organiser les modalités d'exécution des travaux et d'en surveiller la réalisation tout en apportant un support à la personne.

Le nombre d'heures de travaux communautaires varie de 20 à 180 heures. Le juge fixe un délai pour la réalisation de l'ordonnance. La personne qui ne se conforme pas aux conditions prescrites risque une modification ou une prolongation de son ordonnance et même une peine d'incarcération.

Nota: Les travaux compensatoires s'apparentent en plusieurs points aux travaux communautaires, mais ils s'appliquent à la personne incapable de payer une amende à laquelle elle a été condamnée.

LES PEINES D'INCARCÉRATION

Notre système pénal reconnait l'incarcération comme une mesure nécessaire pour certaines personnes malgré les nombreuses critiques dont elle a été et est toujours l'objet. La protection de la société justifie son existence. Elle est utilisée lorsque d'autres mesures échouent ou s'avèrent insuffisantes.

De plus en plus, les systèmes correctionnels tiennent compte des effets négatifs possibles de l'incarcération. Ils tentent d'y remédier par des programmes axés sur la réinsertion sociale des contrevenants et des contrevenantes. Le travail, les loisirs, les contacts avec la communauté sont des avenues maintenant exploitées par les établissements de détention.

****

Les étapes de la condamnation à la sentence suscitent différentes réactions chez le contrevenant ou la contrevenante.

Le prononcé de la sentence fait suite à une période d'attente mêlée d'espoir et d'inquiétude. Aussi, il peut entrainer un soulagement chez la personne condamnée ou constituer une déception. Dans le cas d'une sentence d'incarcération par exemple, la personne condamnée vit des sentiments de révolte, d'injustice subie, d'impuissance... De plus, elle doit subir les répercussions de sa peine par rapport à ses obligations extérieures (travail, logis...) et par rapport aux relations avec son entourage.

En quoi l'entourage est-il touché par ce que vit la personne condamnée?

- La famille comprend-elle le processus judiciaire?

- Comment perçoit-elle l'agent ou l'agente de probation qu'elle rencontre pour la production d'un rapport présentenciel?

- Comment la personne condamnée percevra-t-elle la participation de ses proches à cette étape?

Le prononcé de la sentence peut mettre fin à une période de stress pour les proches de la personne condamnée. Par ailleurs, il peut être la source de nouveaux bouleversements: bouleversements de la vie affective, nouvelles responsabilités financières et familiales, réactions du voisinage...

La personne condamnée ainsi que son entourage subissent les contrecoups d'une sentence et doivent à ce moment réorganiser leurs situations de vie respectives et le cadre même de leur relation dans le cas d'une peine d'incarcération.

DE LA SENTENCE A LA RÉINSERTION SOCIALE

La réinsertion sociale d'une personne ne signifie pas seulement son retour dans la société, mais aussi un nouveau départ, d'où l'importance d'une préparation appropriée pour la personne incarcérée.

LES PROGRAMMES INSTITUTIONNELS

Cette préoccupation de la réinsertion sociale de la personne incarcérée a donné lieu à plusieurs programmes en établissement touchant les grandes sphères de la vie de toute personne.

La personne incarcérée a maintenant la possibilité:

- d'augmenter sa scolarité ou d'acquérir une formation professionnelle;

- de travailler de façon rémunérée ou non rémunérée dans divers domaines;

- de s'initier à de nouveaux loisirs par des activités récréatives, des «hobbies», des cours;

- de maintenir les liens avec ses proches et la communauté;

- d'amorcer ou de poursuivre une démarche spirituelle avec un aumônier, individuellement ou en groupe.

La majorité des établissements possèdent aussi des ressources capables de répondre à des besoins particuliers de la clientèle. Certaines de ces ressources sont institutionnelles et d'autres relèvent d'individus ou de groupes venant de la communauté à l'intérieur de l'établissement. Soulignons entre autres les conseillères et les conseillers spécialisés en milieu correctionnel, les «Alcooliques anonymes», les «Narcomanes anonymes»...

Cette ouverture de l'établissement à la communauté facilite la réinsertion sociale de la personne incarcérée étant donné l'accessibilité des services. Elle a aussi pour effet de réduire certains préjugés entretenus à l'égard de la personne incarcérée et à l'égard du personnel des établissements de détention.

LES ABSENCES TEMPORAIRES

Les absences temporaires permettent aussi à la personne incarcérée de garder contact avec la communauté. Il s'agit d'une permission de sortie pouvant être accordée pour des raisons humanitaires, un deuil par exemple, ou encore pour faciliter la réinsertion sociale après le tiers de la sentence. Dans ce dernier cas, la personne incarcérée peut bénéficier d'une sortie pour rencontrer un employeur, suivre une cure de désintoxication ou encore séjourner dans une maison de transition pour mieux organiser sa sortie définitive. La personne peut aussi en bénéficier suite à des problèmes de surpopulation en établissement.

Toute absence temporaire ne peut excéder une durée de quinze jours. Elle peut être renouvelée lorsque la personne se rapporte à l'établissement, sinon elle est déclarée en liberté illégale.

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Toute personne incarcérée pour une période de plus de six mois peut bénéficier d'une libération conditionnelle. La Commission québécoise de libération conditionnelle (C.Q.L.C.) prend cette décision pour chaque individu après avoir considéré son dossier criminel, son comportement institutionnel, ses projets de sortie et surtout son aptitude à réintégrer la société en respectant les lois établies.

Comme le nom de libération conditionnelle l'indique, la personne qui en bénéficie doit se soumettre à certaines conditions, dont:

- le rapport à la police;

- le rapport régulier à un agent ou à une agente de probation;

- le respect des lois;

- la non-fréquentation d'individus impliqués criminellement;

- l'obtention d'une autorisation d'un agent ou d'une agente de probation pour un déménagement, un changement d'emploi ou un déplacement.

D'autres conditions peuvent aussi être imposées selon les dynamiques particulières de chaque personne.

La personne en libération conditionnelle réintègre donc la société tout en continuant de bénéficier d'un encadrement et d'un accompagnement offerts cette fois par l'agent ou l'agente de probation jusqu'à l'expiration de son mandat.

****

La personne incarcérée vit certaines difficultés liées à sa réinsertion sociale malgré l'accès de plus en plus facile à toutes sortes de services à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

La présence des différents services offerts en établissement lui permet d'amorcer une démarche en vue de régler ses problèmes. Qu'elle choisisse ou non d'utiliser les ressources du milieu, elle est confrontée plus que jamais à sa réalité et à ses choix.

Le fait de bénéficier d'un élargissement graduel lui permet de garder contact avec l'extérieur et de profiter de moments de liberté. Elle doit cependant se montrer capable d'assumer cette liberté en répondant aux diverses exigences qui lui sont imposées. Par exemple, pendant les absences temporaires, la personne est libre sans l'être complètement et ce, pour un temps limité seulement.

De plus, les rapports avec son entourage risquent de devenir conflictuels durant sa période d'incarcération.

- Les conjoints construisent-ils chacun pour soi des projets communs pour se retrouver ensuite déçus l'un de l'autre?

- Les contacts plus ou moins espacés permettent-ils le maintien d'une proximité entre la personne incarcérée et ses proches ou sont-ils seulement l'occasion de ventiler un trop-plein de tensions?

Ainsi, lorsqu'on considère la réinsertion sociale comme un élément présent durant l'incarcération, on constate qu'elle peut faciliter le retour dans la société; ce retour peut quand même s'avérer bousculant sous certains aspects pour la personne et ses proches.

SOUS-THÈME 2

LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ

OBJECTIF: RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ DANS UNE OPTIQUE DE RÉINSERTION SOCIALE DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 2: «Mon réseau social»

OBJECTIF: Amener les participants et les participantes à connaître la notion de réseau social.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «Les ressources de la communauté» (p. I-35).

DESCRIPTION: Les participants et les participantes identifient individuellement les personnes-ressources parmi leurs relations.

Ils s'interrogent ensuite en sous-groupes sur ce qu'est pour eux une ressource communautaire.

Le formateur ou la formatrice présente la théorie sur les réseaux en se servant des commentaires apportés par les participants et participantes.

DURÉE APPROXIMATIVE: Une heure.

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 3: «Les types de ressources»

OBJECTIF: Amener les participants et les participantes à identifier les autres ressources de l'environnement.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ:

- Notes de cours: «Les ressources de la communauté» (p. I-35).
- Questionnaire: «Des problèmes!... Des ressources!...» (p. I-33).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice remet à chaque participant et participante un questionnaire à remplir en équipe. Chaque équipe identifie ensuite les différents types de ressources et situe le personnel surveillant, en tant que ressource, à l'intérieur d'une catégorie.

Le formateur ou la formatrice recueille les réponses des participants et participantes. Il les interroge sur l'utilité de ces ressources pour la personne incarcérée.

Il poursuit ensuite une présentation théorique des ressources de la communauté.

DURÉE APPROXIMATIVE: Une heure trente.

QUESTIONNAIRE

DES PROBLÈMES!... DES RESSOURCES!...

QU'EST-CE QUE JE FAIS? QU'EST-CE QUE JE PROPOSE? QUI JE VOIS?

1. Mon enfant est malade:

2. Un de mes amis boit sans bon sens:

3. Ma belle-mère m'appelle dans tous ses états pour me dire qu'elle vient d'être cambriolée:

4. Mon copain a perdu son emploi et n'a plus un sou en poche:

5. Mon fils a de sérieux problèmes à l'école:

6. Ma voisine me parle de son manque d'activités et de son ennui:

7. Ma femme demande le divorce:

8. Un collègue de travail semble ébranlé et a de plus en plus de difficulté à se concentrer sur son travail:

9. Ma femme et moi vivons de gros problèmes de relations à l'intérieur de notre couple:

10. Ma fille me confie qu'une de ses copines consomme de la cocaïne:

NOTES DE COURS

LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ

LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ

Les ressources de la communauté regroupent:

- **les ressources du réseau social d'une personne:** l'ensemble des relations interpersonnelles d'une personne forme son réseau social. Les personnes et les groupes avec qui elle entretient des liens constituent des ressources, car ils peuvent contribuer à la satisfaction de certains besoins.

- **les autres ressources de l'environnement:** ce sont celles ne faisant pas partie du réseau social d'une personne mais se trouvant dans la communauté qui l'entoure. Elles peuvent éventuellement être utilisées et ainsi devenir partie de son réseau. Il peut s'agir de services fournis par des organismes, des groupes ou des personnes.

Le personnel surveillant, lors de son intervention dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée, doit tenir compte du réseau social de cette dernière afin de miser sur les ressources qui s'y trouvent. Il doit aussi connaître les autres ressources de l'environnement afin d'informer et de référer la personne incarcérée selon ses besoins et ainsi l'amener à élargir son réseau social.

LES RESSOURCES DU RÉSEAU SOCIAL D'UNE PERSONNE

Un réseau social se définit comme étant l'ensemble des relations qui unit une personne à sa communauté. Tout être humain est un «acteur social», c'est-à-dire qu'il entretient différentes relations avec son entourage, entourage qu'il influence et par lequel

il est influencé. Les relations contribuant à la satisfaction de besoins s'avèrent des ressources.

Une personne incarcérée possède donc aussi un réseau social. Le fait d'en tenir compte permet une meilleure compréhension de son comportement et de meilleures interventions.

Les relations qu'entretient une personne sont fort variées, ce qui nous amène à distinguer certains types de réseaux: les réseaux primaires et les réseaux secondaires.

Les réseaux primaires

Les réseaux primaires sont des regroupements naturels d'individus qui se connaissent tous les uns les autres et qui entretiennent des relations basées sur des liens de nature affective. Ces regroupements sont dynamiques, car ils fluctuent selon le temps, les circonstances et les contraintes.

Un même individu appartient à plusieurs groupes. C'est pourquoi des réseaux primaires sont associés à la parenté, au voisinage, à l'amitié et au «compagnonnage», qui comprend les relations de travail.

Par exemple: Marc est le fils unique de Pierre et de Johanne. Il entretient des relations avec Jean et François, des voisins. Il travaille avec Lucie, Bertrand et Claudia et s'est lié d'amitié avec Lise, Luc et Claude.

Réseaux primaires de Marc

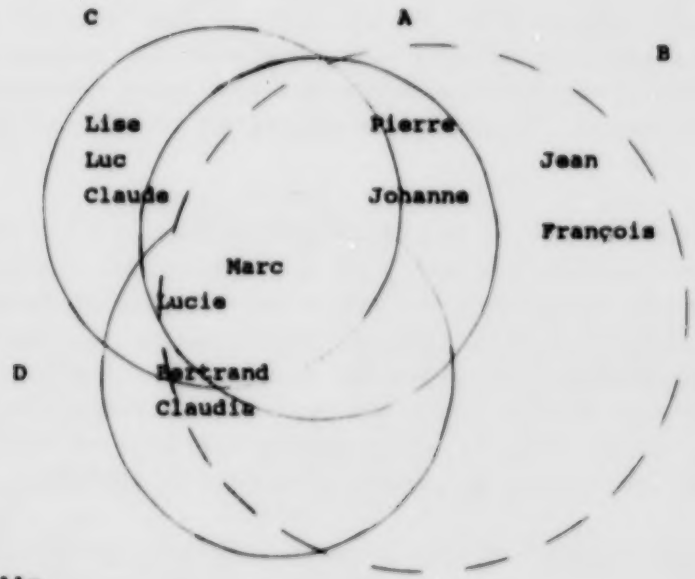

A: famille
B: voisins
C: amis
D: collègues

Les réseaux secondaires

Les réseaux secondaires sont formés par l'ensemble des relations fonctionnelles d'un individu avec des institutions sociales (personnes, groupes, organismes), c'est-à-dire établies dans le but d'offrir ou d'obtenir des services particuliers et entretenues selon des modalités définies par des normes précises.

Il existe des réseaux secondaires formels et d'autres informels.

Les réseaux secondaires formels sont ceux qui possèdent des structures précises dans le but d'exercer de façon officielle des fonctions déterminées. Il en est ainsi des écoles, des hôpitaux, des Centres de services sociaux. Les organismes liés au système judiciaire et correctionnel se retrouvent dans cette catégorie (cour, police, probation, Commission québécoise des libérations conditionnelles).

Les réseaux secondaires informels ne possèdent pas l'allure officielle des réseaux formels. Ils relèvent le plus souvent d'initiatives d'un groupe de personnes ou peuvent être parrainés par un organisme officiel. Ils ont pour but d'apporter un support à une population donnée. Les rôles entre les personnes aidantes et aidées n'y sont pas aussi rigides que dans les réseaux secondaires formels. Il en est ainsi des groupes de bénévoles, des Alcooliques anonymes, des groupes de parents d'enfants handicapés...

Par exemple: Marc est tenu de se présenter à un agent de probation. Il est aussi suivi à l'hôpital pour des problèmes de santé. Enfin, il fait partie d'un groupe d'alcooliques anonymes.

Réseaux secondaires de Marc

Réseaux primaires

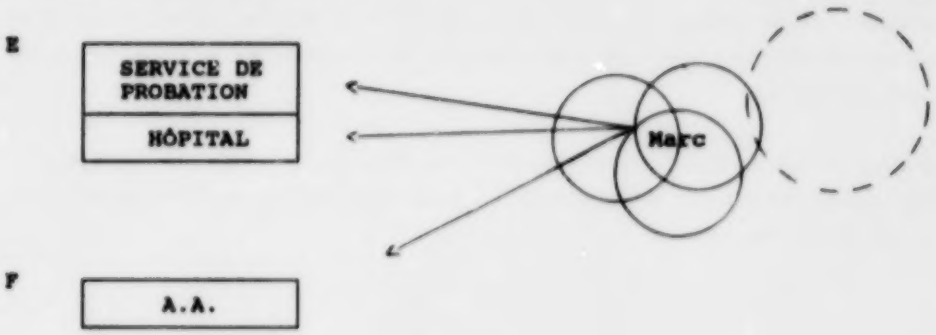

E: Réseaux secondaires formels

F: Réseaux secondaires informels

Les réseaux primaires et secondaires de Marc forment son réseau social. Un changement dans sa vie, par exemple la perte de son emploi, pourrait l'amener à recourir à d'autres ressources de son environnement.

LES AUTRES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT

Les autres ressources de l'environnement sont constituées des services offerts par la communauté ne faisant pas partie du réseau social d'une personne donnée. Il peut s'agir d'organismes, de groupes ou de personnes susceptibles de répondre à des besoins particuliers à l'intérieur de relations dites fonctionnelles. Une fois utilisées, ces ressources deviennent alors de nouveaux réseaux secondaires pour la personne qui les utilise.

La connaissance des ressources de l'environnement est utile au personnel surveillant dans l'exercice de ses fonctions d'information et de référence. Elle lui permet d'aider la personne incarcérée à élargir son réseau social en fonction de ses besoins.

Par exemple, Marc utilise une ressource dans le secteur de l'alcoolisme. Il pourrait choisir de recourir à d'autres ressources pour ce problème et d'occuper ses moments de loisirs en s'abonnant à un club sportif.

Voyons à nouveau le réseau social de Marc et les autres ressources de l'environnement auxquelles il pourrait recourir à un moment ou à un autre de sa vie.

RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ

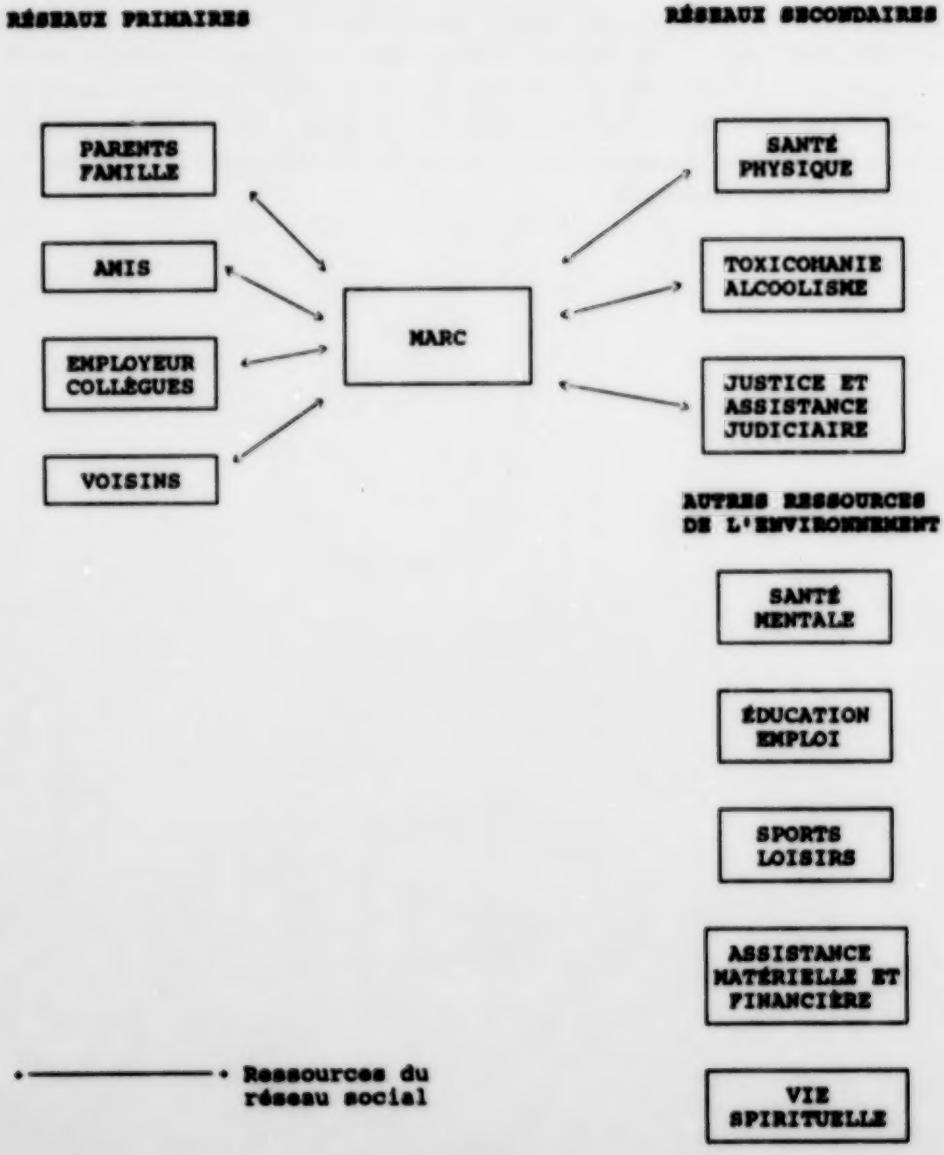

Les autres ressources de l'environnement varient donc en fonction du réseau social de chaque personne. Par exemple, il peut s'agir de ressources liées aux secteurs de la santé physique pour une personne autre que Marc pour autant que celle-ci ne recourt pas déjà à ces services. Les autres ressources de l'environnement sont celles qui ne font pas partie des réseaux secondaires d'une personne. Il s'agit des ressources que le personnel surveillant utilise plus particulièrement dans l'exercice de ses fonctions d'information et de référence.

SOUS-THÈME 3

LES FONCTIONS D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE

OBJECTIF: SITUER SES FONCTIONS D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE AUPRÈS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 4: «Les fonctions d'information et de référence»

OBJECTIF: Situer les fonctions d'information et de référence du personnel surveillant dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Note de cours: «Les fonctions d'information et de référence» (p. I-49).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice présente brièvement la théorie sur les fonctions d'information et de référence du personnel surveillant à partir des trois schémas: identification des besoins - information et référence - suivi. Il recueille par la suite les commentaires et l'expression des attentes des participants et participantes, ce qui lui permettra de mettre l'accent sur certains éléments tout en adaptant le matériel des cours suivants à la réalité de l'établissement concerné.

DURÉE APPROXIMATIVE: Deux heures.

NOTES DE COURS

LES FONCTIONS D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE

LES FONCTIONS D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE

Le personnel surveillant appartient au secteur de la justice et de l'assistance judiciaire. Par la force des choses, il fait aussi partie du réseau social de toute personne incarcérée. Il est une ressource pour cette dernière étant donné ses tâches d'encadrement et d'accompagnement.

Dans une optique de réinsertion sociale, il exerce des fonctions d'information et de référence auprès de la personne incarcérée. Il tient compte de son réseau social et l'amène à l'élargir en l'informant et en la référant à d'autres ressources de l'environnement. Ses contacts réguliers avec la personne incarcérée lui permettent d'ailleurs de bien la connaître et de l'orienter en fonction de ses besoins.

L'entrevue d'accueil, l'observation du comportement en institution, les entrevues disciplinaires, les demandes, les rencontres d'évaluation... sont autant d'occasions pour le personnel surveillant de recueillir et de diffuser de l'information.

C'est ainsi qu'il peut informer et référer la personne incarcérée, puisque ces fonctions supposent d'abord l'identification des besoins de cette personne. Ces fonctions supposent aussi qu'il soit capable de faire un suivi de ses interventions.

L'intervention du personnel surveillant débute avec l'identification des besoins de la personne incarcérée.

LE PERSONNEL SURVEILLANT IDENTIFIE LES BESOINS:	- POUR CONNAITRE LA PERSONNE INCARCÉRÉE; - POUR COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE.

Le personnel surveillant, à la suite de cette première intervention, peut informer et référer la personne incarcérée de façon judicieuse.

LE PERSONNEL SURVEILLANT INFORME ET RÉFÈRE:	- POUR AIDER LA PERSONNE INCARCÉRÉE A CONNAITRE LES RESSOURCES EXISTANTES; - POUR AIDER LA PERSONNE INCARCÉRÉE A FAIRE DES CHOIX EN FONCTION DE SES BESOINS ET DE SES PROBLÈMES; - POUR RESPONSABILISER LA PERSONNE INCARCÉRÉE QUANT A SA RÉINSERTION SOCIALE.

Le suivi est une étape importante de l'intervention du personnel surveillant dans une optique de réinsertion sociale autant en ce qui le concerne qu'en ce qui concerne la personne incarcérée.

LE PERSONNEL SURVEILLANT EXERCE UN SUIVI DE SES INTERVENTIONS:	- POUR ÉVALUER L'EFFET DE SES INTERVENTIONS; - POUR MAINTENIR SON ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE.

BIBLIOGRAPHIE

ARTEAU, M., Des portes à ouvrir, Comité pour le développement des alternatives à l'incarcération, 16 p.

BRODEUR, C. et R. ROUSSEAU, L'intervention de réseaux, une pratique nouvelle, Montréal, France-Amérique, 1984, 224 p.

COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA, L'arrestation, Document de travail 41, 1985.

COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA, Les mesures assurant la comparution, la mise en liberté provisoire et la détention avant le procès, Document de travail 57, 1988.

GUAY, J., L'intervenant professionnel face à l'aide naturelle, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1984, 237 p.

THÈME II

L'IDENTIFICATION DES BESOINS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

PRÉSENTATION DU CONTENU

L'identification des besoins constitue une première intervention du personnel surveillant dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée. Elle le guide dans l'exercice de ses fonctions d'information et de référence.

Le personnel surveillant, pour connaître les besoins des personnes incarcérées et ainsi comprendre leur comportement, est d'abord sensible à leur dynamique particulière. La cueillette d'une bonne somme d'informations à l'intérieur de ses tâches d'encadrement et d'accompagnement lui facilite l'identification des besoins.

Nous aborderons l'identification des besoins de la personne incarcérée par l'exploration des sous-thèmes suivants:

- L'étude de quelques dynamiques et l'intervention du personnel surveillant:
  - . la violence conjugale;
  - . les délits à caractère sexuel
    - une agression sexuelle: le viol,
    - l'inceste;
  - . les toxicomanies;
  - . les troubles psychiatriques;
  - . l'intervention du personnel surveillant.

- Les techniques d'identification des besoins.

OBJECTIFS

A la fin de ce thème, la participante ou le participant sera:

- **sensibilisé à quelques dynamiques des personnes incarcérées et à des outils d'intervention;**

- **capable d'identifier les besoins de la personne incarcérée.**

SOUS-THÈME 1

L'ÉTUDE DE QUELQUES DYNAMIQUES

ET L'INTERVENTION DU PERSONNEL SURVEILLANT

OBJECTIF: ÊTRE SENSIBILISÉ À QUELQUES DYNAMIQUES DES PERSONNES INCARCÉRÉES ET À DES OUTILS D'INTERVENTION

L'ÉTUDE DE QUELQUES DYNAMIQUES

L'identification des besoins de la personne incarcérée est une étape déterminante de l'intervention dans une optique de réinsertion sociale puisqu'elle guide le personnel surveillant dans l'exercice de ses fonctions d'information et de référence. Elle peut être facilitée par une compréhension des dynamiques de la clientèle.

C'est dans cet esprit que nous aborderons les dynamiques suivantes:

- la violence conjugale;
- les délits à caractère sexuel
  - . une agression sexuelle: le viol,
  - . l'inceste;
- les toxicomanies;
- les troubles psychiatriques.

Les notes de cours à cet effet ne sont pas exhaustives et visent une sensibilisation aux dynamiques abordées. Il est question de dynamique puisqu'il faut plusieurs éléments en interaction pour expliquer un phénomène tout comme il en est des résultats d'un système.

Toutes les dynamiques ne pourront être abordées en classe. Les participants et les participantes pourront eux-mêmes consulter le matériel disponible, qui saura nous l'espérons aiguiser leur goût d'en savoir davantage.

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 5: «Une dynamique»

OBJECTIFS:

- Sensibiliser les participants et les participantes à une dynamique de la personne incarcérée.
- Favoriser la collaboration avec une ressource de l'établissement.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours sur une dynamique particulière.

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice peut demander la collaboration d'un membre du personnel professionnel de l'établissement d'où viennent les participants et les participantes pour la présentation d'une dynamique. La personne invitée peut illustrer les éléments théoriques à partir d'une histoire de cas.

Note: Cette activité est facultative et réalisée en fonction du climat et de l'ouverture du groupe ainsi que de la disponibilité de la ressource de l'établissement. Le conseiller ou la conseillère pédagogique rattaché à l'établissement pourra fournir des indications quant à sa pertinence et soutenir sa réalisation s'il y a lieu.

LA VIOLENCE CONJUGALE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 6: «La violence conjugale»

OBJECTIF: Sensibiliser les participants et les participantes à la dynamique de la violence conjugale.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ:

- Notes de cours: «La violence conjugale» (p. II-17).
- Feuille volante: «Les hommes violents et moi» (p. II-15).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice fait un exposé sur le cycle de la violence.

Les participants et les participantes réagissent en sous-groupes sur le contenu de cette présentation et s'interrogent sur ce qu'est la violence selon eux, de même que sur son origine.

Le formateur ou la formatrice recueille les commentaires des sous-groupes et présente le reste de la théorie sur le sujet.

Par la suite, le formateur ou la formatrice peut choisir, selon le climat du groupe, d'amener les participants et les participantes à s'interroger sur eux-mêmes en rapport avec les hommes violents à l'aide du document «Les hommes violents et moi».

Les participants et les participantes prennent connaissance de ce document. Chacun y réagit par une phrase. Le formateur ou la formatrice reçoit les commentaires, en fait une synthèse et anime une discussion sur le sujet.

DURÉE APPROXIMATIVE: Deux heures.

LES HOMMES VIOLENTS ET MOI

Les hommes violents sont maintenant incarcérés et cela m'amène à m'interroger. Je me questionne sur qui ils sont, quels sont mes rapports avec eux; je m'interroge sur moi comme homme et comme conjoint.

En fait, ces hommes me ressemblent un peu. Dans le fond, ils sont corrects: ils travaillent, ils sont parlables, ils ont des valeurs sociales. Bon, je ne suis pas d'accord avec le fait qu'ils frappent leur femme. Moi, je ne frappe pas la mienne, mais des fois, elle m'enrage tellement...

Ce qui me tracasse le plus dans la violence conjugale, c'est le rapport dont ça parle, celui de «dominant-dominé». Comment savoir où ça commence et où ça finit? Je ne suis quand même pas pour me laisser marcher sur les pieds par ma femme.

De toute façon, on nous a appris, à nous les hommes, à être forts, à être capables de faire face, à ne pas reculer... à dominer... Est-ce que c'est ça qui entraîne la violence?

Moi, c'est sûr, j'en ai de la violence, mais je ne suis pas pour la violence. De toute façon, je l'ai assez connue: à la maison, à l'école, dans les bars dans le temps... Ça, c'est pour la violence physique, mais il y a aussi la violence psychologique qui n'est pas toujours aussi apparente.

Au fond, les hommes violents, ça me tracasse. Ça me questionne sur ma propre violence et sur ce que j'en fais...

NOTES DE COURS

LA VIOLENCE CONJUGALE

LA VIOLENCE CONJUGALE

Un nouveau phénomène s'inscrit dans le quotidien des établissements de détention: c'est l'incarcération des hommes condamnés pour violence conjugale. Ce phénomène s'explique en grande partie par un changement dans les attitudes de la société et de ses membres: la dénonciation par les victimes est maintenant rendue possible et l'acte considéré comme répréhensible.

La violence masculine, qu'elle soit physique ou psychologique, est interprétée dans la documentation sur le sujet comme une forme d'abus de pouvoir des hommes sur les femmes. Nous nous attarderons ici à la violence des hommes envers leur conjointe puisque c'est le plus souvent auprès de ce premier que le personnel surveillant intervient.

Sachons cependant que les femmes usent aussi de violence envers leur conjoint, mais de façon plus rare. Sachons aussi que la violence conjugale est une dynamique qui s'installe à l'intérieur du couple et concerne aussi la femme.

LE CYCLE DE LA VIOLENCE

La violence conjugale peut apparaître comme un acte isolé dans la vie d'un couple. Toutefois, il n'est est rien. Elle s'inscrit à l'intérieur d'un cycle, lequel peut se répéter à plusieurs reprises.

Le cycle de la violence comporte trois phases.

1. Période de tensions

La relation de couple est marquée par des tensions et des oppositions. De plus, l'homme vit des frustrations à l'extérieur du foyer (travail, relations sociales...). Il accumule ces tensions, étant incapable de les verbaliser. Il réagit par la violence verbale afin de liquider son anxiété lorsqu'un stress additionnel envenime les conflits avec sa conjointe. Celle-ci appréhende l'issue de ce climat et devient plus nerveuse. Sa nervosité constitue une nouvelle frustration pour l'homme qui devient progressivement menaçant. Il dénigre sa conjointe et, ce faisant, il commence à justifier son passage à l'acte. La femme se replie sur elle-même, craignant la suite. L'escalade se poursuit jusqu'à l'agression physique.

2. Période d'agression

L'éclatement de la violence permet à l'homme de libérer des tensions selon l'énergie physique qu'il déploie. Plusieurs agresseurs perdent le contrôle d'eux-mêmes au moment de l'agression. L'intensité de celle-ci augmente d'une fois à l'autre si l'homme ne résout pas ses difficultés. Après son passage à l'acte, il peut ressentir de la culpabilité, mais il éprouve surtout la peur de perdre sa conjointe. Il entreprend alors diverses tentatives pour la garder.

3. Période de rémission

L'homme cherche par tous les moyens à garder sa conjointe, puisque cette union lui permet de satisfaire des besoins d'affection et de domination. Il lui promet de faire les démarches nécessaires pour régler ses pertes de contrôle, l'assurant qu'une telle manifestation de colère ne se reproduira plus. Sincère, il modifie ses comportements durant cette période (attitude chaleureuse,

cadeaux...) jusqu'à ce que la relation de couple soit consolidée. La femme, après le choc de l'agression, est particulièrement sensible aux attentions et aux promesses. Elle a ainsi le sentiment d'être aimée et elle croit graduellement à un changement établi pour de bon. Quant à l'homme, il perçoit l'agression comme un acte isolé dont il reporte la responsabilité sur sa conjointe, maintenant ainsi la relation «dominant-dominé». Cette période dure un laps de temps plus ou moins long, puis les frustrations se font à nouveau sentir et le cycle recommence.

LES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES

L'homme violent, comme le personnel surveillant a pu le constater, c'est Monsieur Tout-le-Monde, c'est-à-dire qu'il est habituellement bien adapté à son milieu et qu'il est issu de toutes les couches de la société. En fait, seulement 10% à 15% des hommes violents appartiennent à la catégorie des malades mentaux.

Certains traits caractérisent l'homme violent, bien qu'ils ne soient pas apparents ou visibles au premier contact qu'on a avec lui. On peut observer chez les hommes violents une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

- ils ont été eux-mêmes victimes de violence durant leur enfance ou témoins de la violence de leur père envers leur mère;

- ils ont de la difficulté à percevoir et à verbaliser leurs émotions;

- ils ont une image négative d'eux-mêmes;

- ils manquent de sécurité dans leur univers émotif, ce qui explique la jalousie envers leur conjointe et leur difficulté à accepter son autonomie;

- ils sont dépendants de leur conjointe qu'ils craignent de perdre;

- ils ont peur de l'intimité;

- ils ont intégré un rôle masculin associé à la force et à la domination;

- ils sont alcooliques, bien que la consommation serve souvent d'excuse à la violence.

En résumé, la violence conjugale est reliée à un comportement appris dans la famille d'origine et elle constitue un moyen pour l'homme de dominer sa conjointe. N'importe quel événement peut devenir un facteur déclenchant sa violence, laquelle est en fait reliée à plusieurs frustrations accumulées.

LES FACTEURS SOCIAUX

Les facteurs sociaux nous permettent d'établir des liens entre le comportement des hommes violents et le contexte social dans lequel ils vivent.

Notre société tolère la violence, que ce soit dans les sports, la musique, au cinéma ou à la télévision. La violence est présente dans la vie de tous les individus. Elle est souvent admise, sinon prônée comme solution.

Une société patriarcale accorde également à l'homme un droit de domination sur sa conjointe. Les hommes apprennent à établir des relations de couple basées sur la domination et la coercition étant donné leur éducation axée sur des comportements rigides et stéréotypés. De la même façon, la femme intègre aussi des attitudes de soumission qui la prédisposent à devenir victime.

LA PERSONNE INCARCÉRÉE POUR VIOLENCE CONJUGALE

L'homme violent a souvent tendance à nier la responsabilité de ses gestes ou à minimiser leur gravité, notamment en prétextant une consommation abusive d'alcool. Il est peu conscient de ses actions sur les autres. Compte tenu de son adaptation sociale, son incarcération constitue pour lui un choc et une mesure extrême, malgré le fait qu'elle survienne le plus souvent à la suite de nombreux passages à l'acte. Le taux de suicide des hommes arrêtés pour violence conjugale est très élevé, ce qui peut s'expliquer par l'atteinte à leur image personnelle et parfois par la perte de leur conjointe.

La personne incarcérée pour violence conjugale présente souvent une image positive aux membres du personnel. Elle adopte un comportement conformiste, elle sait parler calmement et éviter les confrontations. Toutefois, cette bonne adaptation sociale n'élimine pas pour autant les difficultés personnelles avec lesquelles elle est aux prises. Il arrive d'ailleurs que la sécurité de sa conjointe soit en péril malgré l'incarcération étant donné des menaces faites à son endroit par téléphone ou par un tiers ou encore à l'occasion d'absences temporaires. Le personnel se doit donc d'être vigilant quant à cet aspect.

L'INTERVENTION DES ORGANISMES

D'ores et déjà, nous savons que l'homme violent a besoin d'une assistance pour apprendre à parler de ses émotions, pour adopter de nouveaux comportements et assumer l'entière responsabilité de ses gestes.

Des services sont offerts aux hommes violents ainsi qu'aux couples aux prises avec des problèmes de violence conjugale. Nous nous attarderons ici à la nature de l'aide apportée aux hommes.

Les programmes existants privilégient généralement une approche de groupe qui peut être précédée de quelques entrevues individuelles. Le nombre de rencontres de groupe varie (16 à 35 semaines) et un suivi est offert à certains endroits. L'intervention de groupe permet à l'homme violent de briser son isolement et de constater qu'il n'est pas seul dans sa situation. Le groupe permet aussi une entraide et un soutien entre les participants.

Les objectifs thérapeutiques visent principalement à amener l'homme violent à:

- reconnaître son comportement abusif;
- assumer la responsabilité de ses actions;
- s'affirmer et exprimer ses émotions;
- se défaire des stéréotypes et expérimenter de nouveaux rôles;
- découvrir de nouveaux moyens pour composer avec les frustrations.

L'homme violent consulte généralement en état de crise: sa femme l'a quitté ou s'apprête à le faire; ou il y est obligé par une ordonnance de la cour ou une condition de sa libération conditionnelle. Son degré d'engagement dans un programme de traitement n'est pas sans en être affecté. Les différentes étapes qu'il doit idéalement franchir vont de la négation à l'indépendance, qui correspond à une image de soi plus positive. L'homme violent, tout comme la femme battue, doit apprendre à s'affirmer. L'un utilise la violence pour le faire et l'autre le repli sur soi étant donné son incapacité à marquer les limites de son territoire.

Note: Pour en savoir davantage sur le sujet, consulter: LAROUCHE, G., Agir contre la violence, Montréal, La Pleine Lune, 1987, 549 p.

QUELQUES CHIFFRES!

Il est intéressant de connaître l'ampleur et la nature de la problématique de la violence conjugale à partir de quelques statistiques tirées de G. Larouche dans Agir contre la violence et d'un document («Rapport statistique provincial») produit par le ministère de la Sécurité publique.

- Selon un document de consultation sur la politique familiale, 256 000 femmes vivraient une relation de couple marquée par la violence conjugale au Québec.

- On note pour l'année 1988 une augmentation de 23,43% des infractions reliées à la violence conjugale comparativement à l'année 1987.

- Au Québec, durant l'année 1988, les différents services de police sont intervenus dans 8 096 cas de violence conjugale. On dénombre alors 12 meurtres (au 1er degré, au 2e degré, homicide involontaire), 26 tentatives de meurtre, 225 agressions sexuelles, 1 385 menaces, le reste étant constitué de voies de fait de toutes sortes. Dans plus de 75% des cas, la victime était la conjointe ou l'ex-conjointe de l'agresseur.

- En 1985, 8 000 femmes et enfants auraient été hébergés dans 30 maisons d'hébergement au Québec.

UNE AGRESSION SEXUELLE: LE VIOL

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 7: «Une agression sexuelle: le viol»

OBJECTIF: Sensibiliser les participants et les participantes à la dynamique de l'agresseur sexuel.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «Une agression sexuelle: le viol» (p. II-31).

DESCRIPTION: Les participants et les participantes forment des sous-groupes. Chaque sous-groupe reçoit par le biais d'un tirage au sort l'une des phrases suivantes:

- «La fille (victime) l'a bien cherché!»
- «Ce gars-là (agresseur) est un beau salaud!»
- «Les filles correctes ne se font pas violer!»
- «Ce gars-là (agresseur) est rien qu'un capoté!»

Le formateur ou la formatrice invite chaque sous-groupe à discuter en se servant des questions suivantes:

- Qu'est-ce que vous pensez de cette affirmation?
- Quelle est selon vous l'origine d'une telle affirmation?
- Comment percevez-vous un agresseur sexuel (violeur)?

Le formateur ou la formatrice recueille par la suite les commentaires des participants et participantes. Il finit de présenter la théorie sur le sujet tout en notant l'importance de reconnaître ses sentiments à l'égard de n'importe quelle clientèle.

DURÉE APPROXIMATIVE: Deux heures.

NOTES DE COURS

UNE AGRESSION SEXUELLE: LE VIOL

UNE AGRESSION SEXUELLE: LE VIOL

L'agression sexuelle est un terme regroupant plusieurs délits sexuels, dont: l'attentat à la pudeur, la pédophilie et le viol. Nous nous attarderons ici au viol défini selon le Petit Robert comme:

> «un acte de violence par lequel un homme a des relations sexuelles avec une femme, contre sa volonté».

Le violeur ne provoque pas des réactions seulement dans la population carcérale, mais aussi dans la population en général, dont font partie les intervenants et les intervenantes. Le fait de mieux comprendre la personnalité du violeur et les motivations de son passage à l'acte peut favoriser une intervention objective à son égard. Certains facteurs sociaux contribuent aussi à expliquer ce type de délit. Enfin, un survol des attitudes de la personne incarcérée pour viol et un regard sur les ressources existantes démontrent bien la complexité de la dynamique du violeur.

LES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES

Certains traits caractérisent la personnalité du violeur. On remarque généralement chez cet individu une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

- il possède une éducation sexuelle déficiente;
- il a été témoin ou victime d'agression sexuelle durant son enfance;

- il refoule des pulsions homosexuelles;

- il est incapable de dissocier la violence de l'acte sexuel;

- il est égocentrique par rapport à sa sexualité ou insensible aux désirs sexuels de la femme;

- il éprouve des difficultés relationnelles;

- il exprime difficilement ses émotions;

- il a une pauvre estime de lui.

Il en ressort que le violeur possède un vécu particulier par rapport à la sexualité, ce qui influence son identité masculine.

Voyons les motivations à l'origine de son acte!

LES MOTIVATIONS DU VIOLEUR

L'homme qui commet un viol ne répond pas à des pulsions sexuelles incontrôlables, contrairement à certaines croyances populaires. En effet, la gratification sexuelle n'explique que partiellement la commission de ce délit. Plusieurs violeurs ont des relations sexuelles régulières avant l'agression. De plus, il arrive fréquemment que ce type de délit soit prémédité.

La sexualité dans le viol est plus souvent qu'autrement au service de l'expression d'un pouvoir et d'une colère.

. Le viol: un acte de pouvoir

L'agresseur prouve sa force et son pouvoir en dominant sa victime et en la forçant à se soumettre à une relation sexuelle. L'acte lui permet en quelque sorte d'affirmer son identité, de compenser un sentiment d'infériorité et de prouver sa virilité.

. Le viol: un acte de colère

L'agresseur exprime une rage ou un mépris par rapport aux femmes en général ou encore par rapport à une femme en particulier par qui il a été déçu et blessé. Ceci explique pour une part la violence extrême à l'intérieur de certains délits. La victime sert alors de bouc émissaire et le viol permet une vengeance, un assouvissement de la colère.

LES FACTEURS SOCIAUX

Des auteurs (Clark, Lewis, 1983) situent aussi le viol comme un «acte naturel» dans une société sexiste. Il confirme en quelque sorte l'oppression des femmes et la suprématie de l'homme.

Le viol inspire la honte chez la personne qui en est victime et ce sentiment se trouve renforcé par les attitudes sociales à son égard.

La façon de traiter ce type de délit sur les plans judiciaire et pénal met aussi en doute la protection des droits des femmes par rapport à ceux des hommes. Il nous suffit de relever dans cet esprit le nombre minime de plaintes menant à des condamnations. De plus, le déroulement d'un procès pour viol ressemble plutôt au procès de la victime et non à celui du violeur, malgré une tendance à vouloir amoindrir le fardeau de la première.

L'existence de différents mythes reliés aux victimes de viol légitime en quelque sorte l'agression. Par exemple: «La fille l'a cherché!» «Toutes les femmes désirent être violées!» «Les filles bien ne se font pas violer!»

LA PERSONNE INCARCÉRÉE POUR VIOL

Les agresseurs sexuels condamnés à des peines d'emprisonnement font l'objet de traitement particulier en établissement étant donné leur statut dans la population carcérale. Celle-ci les rejette en raison de la nature de leur délit, d'où la présence chez l'agresseur d'un sentiment d'insécurité fondé, car il peut effectivement se trouver en danger.

Une minorité d'agresseurs sexuels, indépendamment du contexte, admettent leur délit. La plupart le nient ou rationalisent en minimisant la gravité de l'acte, en reportant une part de responsabilité sur la victime, sur une consommation abusive d'alcool...

L'agresseur sexuel éprouve rarement des remords pour son crime. L'indifférence affective du violeur qui considère sa victime comme un objet explique pour une part cette attitude. Par ailleurs, il arrive que le violeur donne une apparence normale à son acte et en atténue la violence en ramenant la victime chez elle, en bavardant avec elle après le viol, en échangeant des numéros de téléphone...

L'INTERVENTION DES ORGANISMES

Les ressources spécialisées dans le traitement des violeurs sont quasi inexistantes dans notre société québécoise. Certains programmes, surtout dans les milieux psychiatriques, concernent le traitement des personnes ayant commis des délits à caractère sexuel incluant les violeurs, les pères incestueux et les pédophiles.

Le traitement de cette clientèle particulière reste cependant à développer. Il y a différentes approches possibles: médicales, psychiatriques ou comportementales. A l'intérieur de ces approches des éléments de la dynamique des violeurs apparaissent comme des pistes de traitement, dont: la reconnaissance de leur culpabilité, la relation de ces hommes avec les femmes et leur identité sexuelle.

Note: Pour en savoir davantage sur le sujet, consulter: LAMONTAGNE, C. et Y. LAMONTAGNE, Le viol: un acte de pouvoir et de colère, Montréal, La Presse ltée, 1980, 132 p.

L'INCESTE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 8: «L'inceste»

OBJECTIF: Sensibiliser les participants et les participantes à la dynamique des personnes incarcérées pour inceste.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «L'inceste» (p. II-43).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice interroge les participants et les participantes à savoir s'ils ont actuellement ou ont déjà eu des personnes incarcérées pour inceste dans leur unité. Des sous-groupes sont formés de façon à ce qu'au moins une participante ou un participant directement engagé auprès de cette clientèle fasse partie de chaque sous-groupe.

Les sous-groupes ont comme tâche de préparer une brève histoire de cas qu'ils présenteront à l'ensemble de la classe. Ils relèvent aussi les problèmes soulevés par ce type de clientèle, problèmes qui pourront être discutés en groupe.

Le formateur ou la formatrice présente par ce biais la théorie sur le sujet.

DURÉE APPROXIMATIVE: Deux heures.

NOTES DE COURS

L'INCESTE

L'INCESTE

L'inceste, dans le Code criminel, est considéré comme un acte distinct de l'agression sexuelle. Il désigne «une relation sexuelle comportant pénétration entre deux personnes liées par le sang». Toutefois, dans un rapport du Comité de la protection de la jeunesse, on définit l'inceste comme «toute activité à caractère sexuel impliquant un enfant et un adulte qui a, avec cet enfant, un lien de responsabilité ou de figure parentale[1]». Dans ce texte, sera donc considérée comme incestueuse une activité sexuelle entre un enfant et son père ou sa mère, son beau-père ou sa belle-mère, le concubin ou la concubine de longue date d'un de ses parents.

Bien qu'il existe plusieurs formes d'inceste (mère-fils, frère-soeur, oncle-nièce, mère-fille), c'est de loin l'inceste père-fille qui reste le plus documenté et c'est aussi à cette forme d'inceste que nous nous intéresserons ici en accordant une attention spéciale au père incestueux.

LA DYNAMIQUE DE LA FAMILLE INCESTUEUSE

L'inceste n'est pas considéré aujourd'hui comme étant lié à une psychopathologie individuelle, en l'occurrence celle du père. De façon générale, les auteurs reconnaissent plutôt l'inceste comme étant la résultante ou le symptôme d'une dysfonction familiale, c'est-à-dire qu'il s'inscrit dans le cadre d'une désorganisation sur les plans conjugal et familial.

---

1. MAROIS, M.R., MESSIER, C. et L.A. PERREAULT, L'inceste: une histoire à trois et plus... apprendre à les aider... Québec, ministère de la Justice, Comité de la protection de la jeunesse, p. 16.

Le plus souvent, l'inceste survient au terme d'une longue période durant laquelle les conjoints ont rompu toutes communications affectives. Leurs multiples insatisfactions restent indiscutées. Leurs désaccords sont nombreux et concernent tant les valeurs, les opinions, l'organisation du budget ou des loisirs que l'éducation des enfants. Leur vie sexuelle est interrompue ou vécue comme étant insatisfaisante.

L'une des caractéristiques les plus importantes des familles incestueuses consiste dans leur très grande fermeture par rapport au monde extérieur. Les conjoints entretiennent peu ou pas de rapports significatifs avec des personnes extérieures à la famille nucléaire ou étendue.

C'est habituellement dans ce contexte de fermeture au monde extérieur et de conflits profonds entre les conjoints que le père développe une relation incestueuse avec sa fille. On observe souvent chez l'épouse une négligence de ses responsabilités sur les plans domestique, conjugal, sexuel et/ou familial permettant ainsi à la fille d'assumer certains rôles de la mère envers le père et le reste de la famille.

L'approche du père à l'égard de sa fille est généralement lente et graduelle. Teintée d'affection et de tendresse, elle se sexualise par la suite. Ce n'est que dans une minorité de cas que le père use de violence physique pour contraindre sa fille à répondre à ses désirs. Au contraire, il lui accorde une grande attention et un traitement spécial, la comblant souvent de cadeaux auxquels n'a pas droit la fratrie, démontrant dans ce sens des comportements d'adolescent amoureux.

Souvent, la mère facilite de façon plus ou moins consciente le rapport incestueux par ses absences de la maison dans des moments où son mari et sa fille se retrouvent seuls. Il arrive fréquemment que la fille fasse part à sa mère, parfois de façon très claire, des comportements de son père à son égard sans que cette dernière porte foi à ses propos ou intervienne pour clarifier la situation et protéger sa fille.

Dans ce contexte, la fille victime d'inceste choisit souvent de se taire et de subir la situation jusqu'à ce qu'elle devienne intolérable. Lorsque la victime quitte le foyer, il arrive qu'une soeur cadette soit à son tour investie de la même façon par le père si la situation n'a pas été révélée.

Certains auteurs soulignent que c'est la peur de l'abandon vécue par chacun des membres qui lie ces familles dans l'inceste.

LES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES

Comme l'inceste est d'abord la résultante d'une dynamique familiale, il est possible d'établir un profil de chacun des membres de la famille. Nous nous contenterons ici de brosser le profil du père incestueux, puisque c'est lui qui se retrouve en milieu carcéral à la suite de ses gestes.

L'imagination populaire garde parfois du père incestueux la perception d'un homme «anormal», brutal et alcoolique, retardé mentalement et issu des milieux défavorisés ou des régions éloignées. Toutefois, ce portrait ne correspond guère à la réalité même si quelques pères incestueux peuvent présenter certaines de ces caractéristiques. De plus, on reconnaît maintenant que l'inceste peut prendre place dans toutes les couches de la société.

Marois, Messier et Perreault (1982) décrivent le père incestueux comme un «homme d'intelligence normale», un «bon travailleur» qui possède des valeurs très strictes. Il est habituellement perçu par son entourage comme une personne sérieuse et responsable. Privé émotionnellement durant son enfance, il possède une personnalité introvertie et entretient peu de relations extérieures. Il lui est plus facile de voir en sa fille une partenaire sexuelle substitut, au moment de la détérioration des rapports avec sa conjointe, en raison de ses difficultés à établir des relations intimes avec une personne adulte et de sa faible estime de soi. A l'intérieur de sa famille, il est le maître incontesté de la maison, exerçant autorité et coercition.

Un autre type de père incestueux est aussi décrit dans la littérature sur le sujet comme une personne faible, passive et constamment dominée dans ses rapports avec les autres adultes. Il s'inscrit comme un enfant parmi les enfants à l'intérieur de sa famille où l'épouse est plutôt la personne dominante. Ce type de père approche sa fille en se présentant comme un mari incompris et mal aimé.

LA PERSONNE INCARCÉRÉE POUR INCESTE

Dans la plupart des cas, lorsqu'il y a dévoilement de l'inceste, le père réagit par la négation ou invoque le caractère séducteur de sa fille pour justifier son agir. En fait, une honte et une culpabilité certaines se dissimulent derrière ces réactions.

L'incarcération constitue un choc pour le père incestueux et pour le reste de la famille. Comme il a été mentionné précédemment, il s'agit dans la plupart des cas d'un homme aux valeurs strictes, travailleur, ayant toujours assumé son rôle de pourvoyeur au sein de sa famille et bien perçu par son entourage. L'incarcération signifie pour lui la perte de son emploi, de son apport financier à sa famille et du respect de son entourage, éléments contribuant diminuer l'estime de soi que pouvait avoir le père incestueux.

Marois, Messier et Perreault (1982) décrivent le père incestueux comme un «homme d'intelligence normale», un «bon travailleur» qui possède des valeurs très strictes. Il est habituellement perçu par son entourage comme une personne sérieuse et responsable. Privé émotionnellement durant son enfance, il possède une personnalité introvertie et entretient peu de relations extérieures. Il lui est plus facile de voir en sa fille une partenaire sexuelle substitut, au moment de la détérioration des rapports avec sa conjointe, en raison de ses difficultés à établir des relations intimes avec une personne adulte et de sa faible estime de soi. A l'intérieur de sa famille, il est le maître incontesté de la maison, exerçant autorité et coercition.

Un autre type de père incestueux est aussi décrit dans la littérature sur le sujet comme une personne faible, passive et constamment dominée dans ses rapports avec les autres adultes. Il s'inscrit comme un enfant parmi les enfants à l'intérieur de sa famille où l'épouse est plutôt la personne dominante. Ce type de père approche sa fille en se présentant comme un mari incompris et mal aimé.

LA PERSONNE INCARCÉRÉE POUR INCESTE

Dans la plupart des cas, lorsqu'il y a dévoilement de l'inceste, le père réagit par la négation ou invoque le caractère séducteur de sa fille pour justifier son agir. En fait, une honte et une culpabilité certaines se dissimulent derrière ces réactions.

L'incarcération constitue un choc pour le père incestueux et pour le reste de la famille. Comme il a été mentionné précédemment, il s'agit dans la plupart des cas d'un homme aux valeurs strictes, travailleur, ayant toujours assumé son rôle de pourvoyeur au sein de sa famille et bien perçu par son entourage. L'incarcération signifie pour lui la perte de son emploi, de son apport financier à sa famille et du respect de son entourage, éléments contribuant diminuer l'estime de soi que pouvait avoir le père incestueux.

L'incarcération signifie aussi pour le père incestueux la confrontation avec un milieu qui lui est hostile en raison de la nature de son délit, un milieu dont il ne partage pas les valeurs.

L'INTERVENTION DES ORGANISMES

L'efficacité d'une approche judiciaire vs une approche clinique pour les cas d'inceste a fait l'objet de nombreux débats. Malgré les coûts inhérents à l'incarcération d'un père incestueux pour lui-même et pour sa famille, cette mesure a pour avantage de permettre l'arrêt de son agir. Cependant, il est souhaitable qu'elle soit jumelée à une approche visant davantage le traitement des personnes qui vivent cette histoire de famille.

Le traitement dans les cas d'inceste a beaucoup évolué au cours des dernières années. Le plus souvent, il touche maintenant l'ensemble des membres de la famille, puisque chacun d'eux en vit les conséquences. Il varie bien sûr en fonction des personnes, de leur motivation, de leur rôle et des circonstances entourant la situation.

De façon générale, les programmes de traitement débutent avec une aide individuelle visant à augmenter l'estime de soi de chacun, en l'occurrence le père, la mère et la victime. Il se poursuit par une aide conjugale afin de rétablir un équilibre au sein du couple et de retrouver l'harmonie lorsque cela est possible. Enfin, une thérapie familiale a pour but la réunification dans le respect des rôles de chacun.

Note: Pour en savoir davantage sur le sujet, consulter: L'inceste: une histoire à trois et plus... Apprendre à les aider..., de Marois, Messier et Perreault.

LES TOXICOMANIES

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 9: «Les toxicomanies»

OBJECTIF: Sensibiliser les participants et les participantes à la dynamique des personnes incarcérées aux prises avec un problème de toxicomanie.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «Les toxicomanies» (p. II-59).

DESCRIPTION: Les participants et les participantes sont invités à discuter en sous-groupes de situations problématiques qu'ils rencontrent avec les personnes incarcérées aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Chaque sous-groupe note une ou deux questions reliées à ces situations et les remet ensuite au formateur ou à la formatrice.

Le formateur ou la formatrice les redistribue à des sous-groupes. Ceux-ci ont comme tâche de dégager des éléments de réponse et des pistes d'intervention. Le formateur ou la formatrice circule à travers les sous-groupes afin d'alimenter les discussions.

Le formateur ou la formatrice invite chaque sous-groupe à partager ses réflexions et présente la théorie sur le sujet.

DURÉE APPROXIMATIVE: Deux heures.

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 10: «Les types de drogues»

OBJECTIF: Développer chez les participants et les participantes leur connaissance des drogues.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ:

- Notes de cours: «Les toxicomanies» (p. II-59).
- Grille de mots croisés «Toxicomanie» (p. II-57).

DESCRIPTION: Les participants et les participantes complètent en équipe de deux la grille de mots croisés «Toxicomanie». Ils peuvent utiliser les notes de cours sur le sujet en cas de difficulté.

Le formateur ou la formatrice revoit les réponses en grand groupe tout en apportant des éléments théoriques.

DURÉE APPROXIMATIVE: Une heure.

GRILLE DE MOTS CROISÉS - «TOXICOMANIE»

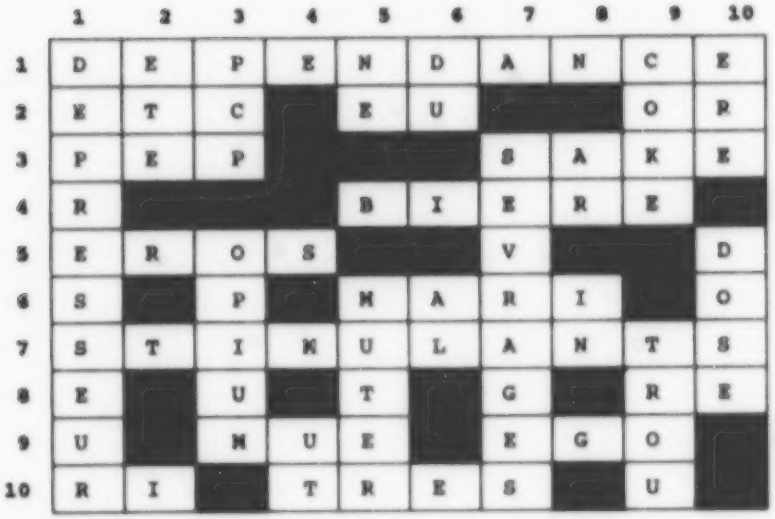

Horizontal

1. Assuétude, accoutumance.
2. "Et caetera" - Citoyenne - Métal précieux.
3. Nom communément utilisé pour les amphétamines: "... pills" - Vin de riz.
4. Boisson faite d'orge et de houblon.
5. Dieu grec de l'amour.
6. Appellation commune d'un dérivé du cannabis.
7. Groupe de drogues engendrant un état d'euphorie et une illusion de puissance. (plur.)
8. Note de musique.
9. Change de peau - Moi.
10. Sourd - Supersolll.

Vertical

1. Groupe de drogues ayant comme effet de ralentir les processus normaux de l'organisme, causant la somnolence ou une sensation de relenti.
2. Saison.
3. Perturbateur entraînant une dépendance psychologique - Dépresseur dont la morphine est un dérivé.
4. Ancien Do.
5. Négation - Affecter un membre du personnel à un nouvel établissement.
6. Ce qu'on doit - Aluminium.
7. Ensemble de symptômes découlant d'un arrêt brusque de consommation. (plur.)
8. Argon - "Dans le vent".
9. Appellation commune d'une drogue appartenant à la famille des stimulants - Appellation commune pour cellule d'isolement.
10. Époque - Se dit d'une quantité de drogue.

NOTES DE COURS

LES TOXICOMANIES

LES TOXICOMANIES

Le mot «toxicomanie» signifie une consommation de drogues ou d'alcool faisant partie des habitudes de vie d'une personne avec une connotation de dépendance physique ou psychologique. Les auteures et les auteurs ne sont pas unanimes quant aux causes explicatives de la toxicomanie, certains privilégiant les aspects psychologiques et d'autres les aspects sociologiques.

Les établissements de détention comptent de plus en plus de toxicomanes parmi leur clientèle. Le fait de mieux comprendre leur dynamique est susceptible d'éclairer le personnel surveillant dans ses interventions.

Voyons qui est le toxicomane et le rôle de la drogue ou de l'alcool dans sa vie.

LES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES

Il serait illusoire de tenter de brosser un portrait de la personne toxicomane. Cependant, certains traits de personnalité peuvent éclairer le fait que des individus soient plus disposés que d'autres à faire usage de drogues ou d'alcool.

Il est généralement admis que la personne toxicomane:

- éprouve de forts sentiments d'anxiété, d'insécurité et d'hostilité envers autrui;

- est instable sur le plan affectif;

- maîtrise difficilement son impulsivité;

- est aux prises avec des difficultés d'adaptation sociale.

Ces caractéristiques ne sont pas nécessairement présentes chez tous les toxicomanes. Elles éclairent cependant le rôle des drogues ou de l'alcool dans la vie du toxicomane. La substance consommée permet en fait de fuir une réalité, comme le mentionnent Morin et Gaboury:

> «Que ce soit pour baisser une angoisse, briser un ennui, contourner une dépression, diminuer une insécurité, augmenter une confiance en soi ou autre, le toxicomane consomme pour soulager certains problèmes internes. Le produit devient la solution, l'outil de survie...[2]»

LES FACTEURS SOCIAUX

Les habitudes de consommation et les attitudes face à l'usage de la drogue ou de l'alcool sont aussi fonction de l'environnement dans lequel une personne vit.

Par exemple, l'alcool est interdit chez les musulmans, alors qu'elle est associée dans notre société à des rencontres sociales.

La facilité d'obtenir de la drogue peut faire que des personnes en consomment simplement parce qu'il y en a dans leur milieu, alors que d'autres ne seront jamais en contact avec ces mêmes substances.

---

2. MORIN, L. et M. GABOURY, Intervention en milieu externe, Document inédit produit à l'intention du Service correctionnel du Canada, 1988.

Enfin, la pression des pairs peut amener des individus à faire usage de drogues ou d'alcool pour appartenir à un groupe. Soulignons la fonction symbolique de ces substances à l'adolescence. Le besoin d'appartenance prend une importance d'autant plus grande à cet âge que l'adolescent ou l'adolescente est en quête de son identité.

LA PERSONNE INCARCÉRÉE AUX PRISES AVEC DES PROBLÈMES DE TOXICOMANIE

Le nombre de personnes incarcérées aux prises avec des problèmes de consommation augmente de façon constante dans les établissements de détention. Le lien entre la consommation de drogues ou d'alcool et la criminalité est donc incontestable pour les intervenants et les intervenantes en milieu carcéral. Cependant, la nature de ce lien n'est pas toujours claire. Dans certains cas, la commission d'actes délictueux découle de la toxicomanie et dans d'autres la toxicomanie apparait après la criminalité.

Dans ce lien peu défini, la toxicomanie est en quelque sorte utilisée à toutes les fins en établissement. Des personnes incarcérées utilisent le prétexte de la toxicomanie pour excuser un geste. Elles le font aussi pour bénéficier d'une sortie plus rapide à des fins de traitement pour lequel elles verbalisent une motivation plus grande que réelle. D'autres personnes incarcérées, au contraire, nient un problème de consommation par crainte d'être considérées comme «malades» ou dangereuses, ou encore d'être contraintes à suivre un traitement, ce qui pourrait prolonger leur période de réclusion.

Le fait que la drogue circule à l'intérieur des murs n'est pas sans avoir certaines répercussions, dont le trafic, les dettes, les cliques... Il est d'ailleurs fréquent que le toxicomane agresse pour obtenir sa dope ou encore qu'il soit agressé pour non-paiement de dettes. L'imprévisibilité d'une clientèle intoxiquée pose aussi des problèmes pour le personnel qui en a la garde.

L'INTERVENTION DES ORGANISMES

Les organismes spécialisés en toxicomanie sont nombreux dans notre société. Ils offrent des services externes et/ou des services internes notamment pour les périodes de sevrage.

Quelques mots sur le sevrage. Le sevrage est un ensemble de symptômes découlant de l'arrêt brusque de consommation de drogue ou d'alcool. L'intensité de ces symptômes dépend du type de substances, des doses, de la fréquence et de la durée des intoxications.

Lorsqu'il est question de sevrage, il nous faut considérer non seulement la dépendance physique,mais aussi psychologique. Une personne peut effectivement être désintoxiquée mais demeurer quand même dépendante de la substance qu'elle consommait en raison des effets qu'elle lui procurait dans sa vie. Il nous suffit de penser aux fumeurs et aux fumeuses et à leur difficulté d'abandonner la cigarette!

Étant donné les difficultés liées à l'abandon de l'usage de la drogue qui est vécu comme une forme de deuil, il existe plusieurs types de traitement:

- <u>approche pharmacologique</u>: service de maintenance à la méthadone par exemple;

- communauté thérapeutique: méthodes confrontantes visant la restructuration de la personne retirée de son milieu naturel pour un temps;

- approche psychosociale: approche basée sur la compréhension et le soutien de la personne qui demeure dans son milieu naturel;

- groupe d'entraide: aide apportée par des personnes qui ont déjà connu des problèmes similaires à ceux des personnes aidées.

Ces types de traitement ne sont pas exclusifs entre eux. Une même personne, après un séjour en communauté thérapeutique ou qui est suivie en thérapie, pourrait se joindre à un groupe d'entraide.

Le choix du traitement joue un rôle important quant aux chances de succès des personnes toxicomanes. L'une d'entre elles peut tirer grand profit d'un programme, alors que pour une autre le même programme ne sera pas nécessairement adapté à son type de personnalité. Le choix de la ressource est d'autant plus important que la personne toxicomane a souvent échoué dans ses tentatives de cesser sa consommation. Sa peur de l'échec s'ajoute au stress lié à l'abandon d'un moyen de survie.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES DROGUES

Les drogues sont généralement classées en trois groupes: les dépresseurs, les stimulants et les perturbateurs.

LES DÉPRESSEURS: ils ont comme effet de ralentir les processus normaux de l'organisme. Les substances de ce groupe sont les plus susceptibles d'entrainer une dépendance. Elles causent un ralentissement psychomoteur, facteur important de risques d'accidents. L'intoxication peut entrainer la somnolence, la dépression, une sensation de ralenti...

DROGUES		DÉPENDANCE
- ALCOOL:	Bière, vin, spiritueux	Physique et psychologique
- SOLVANTS:	Colle, peinture, diluants	Physique et psychologique
- SÉDATIFS ET HYPNOTISANTS:	Barbituriques (Séconal, Phénobarbital, «Downers», «Goof balls»...) Halcion, Activan...	Physique et psychologique
- TRANQUILLISANTS:	Valium, Librium... («pinottes», «Downers»)	Physique et psychologique
- ANALGÉSIQUES NARCOTIQUES:	Opium, morphine, héroine Démérol, Percodan...	Physique et psychologique (forte)

LES STIMULANTS: ils augmentent ou accélèrent les processus normaux de l'organisme, dont l'activité du système nerveux central. Ces substances maintiennent la personne éveillée et peuvent engendrer un état d'euphorie, une illusion de puissance...

DROGUES		DÉPENDANCE
- COCAÏNE:	«Coke», «neige», «cristal», «crack»...	Surtout psychologique
- TABAC:		Physique et psychologique
- THÉ, CAFÉ, BOISSONS GAZEUSES:		Surtout psychologique
- AMPHÉTAMINES:	«Speed», «Pep pills»...	Physique et psychologique

LES PERTURBATEURS: ils affectent les perceptions et les émotions. Ils peuvent provoquer des hallucinations. Les substances de ce groupe causent des effets qui sont moins prévisibles que les deux autres catégories. Ils agissent tantôt comme des stimulants tantôt comme des dépresseurs.

DROGUES		DÉPENDANCE
- CANNABIS:	Marijuana, Haschisch...	Surtout psychologique
- LSD, CHAMPIGNONS...		Aucune
- PCP		Psychologique

LES TROUBLES PSYCHIATRIQUES

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 11: «Les troubles psychiatriques»

OBJECTIF: Sensibiliser les participants et les participantes à la dynamique des personnes incarcérées souffrant de troubles psychiatriques.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «Les troubles psychiatriques» (p. II-73).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice demande aux participants et aux participantes de discuter en sous-groupes de la notion de maladie mentale à l'aide des questions suivantes:

- Que veut dire souffrir de troubles psychiatriques?
- Des personnes sont-elles plus susceptibles que d'autres de connaître des troubles psychiatriques?
- Connaissez-vous des gens souffrant ou ayant souffert de troubles psychiatriques? Qu'est-ce qui peut à votre avis les aider?

(Note: Cette activité peut aussi être réalisée en grand groupe.)

Le formateur ou la formatrice recueille ensuite les commentaires des participants et des participantes et présente la théorie sur le sujet.

DURÉE APPROXIMATIVE: Deux heures.

NOTES DE COURS

LES TROUBLES PSYCHIATRIQUES

LES TROUBLES PSYCHIATRIQUES

Parler de maladie mentale, de folie ou de troubles psychiatriques, voilà un exercice difficile à faire, car cela pose ce que J.D. Rosnay appelle «le défi de l'infiniment complexe».

En effet, la psychiatrie est un domaine vaste où les controverses sont nombreuses. Quant à la personne souffrant de troubles psychiatriques, elle fascine, elle fait peur, elle étonne, elle fait rire..., mais elle ne laisse personne indifférent. Il en est ainsi des mystères ou des choses incompréhensibles.

Démythifier les troubles psychiatriques, connaître quelques-unes de leurs manifestations, explorer quelques pistes d'intervention auprès des personnes incarcérées souffrant de troubles psychiatriques, voilà les objectifs de ce texte.

Il nous faut cependant être conscient des limites qu'impose un cadre de quelques pages et considérer celles-ci comme étant une sensibilisation à la problématique de la maladie mentale ou mieux le prétexte à une réflexion.

LES TROUBLES PSYCHIATRIQUES VS LA SANTÉ MENTALE

Il est utile pour aborder les troubles psychiatriques de le faire par le biais de la santé mentale. Celle-ci touche principalement les aspects affectif, cognitif et relationnel des personnes:

«Ainsi, la santé d'une personne s'apprécie à sa capacité d'utiliser ses émotions de façon appropriée dans les actions qu'elle pose (affectif), d'établir des raisonnements qui lui permettent d'adapter ses gestes aux circonstances (cognitif) et de composer de façon significative avec son environnement (relationnel)[3].»

Différents facteurs pouvant affecter la santé mentale d'une personne, il est difficile de trouver une cause unique à telle ou telle maladie. Les facteurs explicatifs sont nombreux, interactifs et ils ont leur origine dans les domaines biologique, psychologique et social.

Le passage de la normalité à la maladie mentale se traduit par des changements dans un ensemble de comportements et d'attitudes. Cependant, la frontière entre les deux n'est pas toujours évidente et surtout elle s'avère fragile pour certaines personnes. En fait, nul n'est véritablement à l'abri de troubles psychiatriques. Il nous suffit de regarder dans notre entourage les personnes qui se sont retrouvées à divers moments de leur vie déprimées, angoissées...

QUELQUES TRAITS CARACTÉRISTIQUES

Les étiquettes utilisées dans le domaine de la psychiatrie et reprises dans le langage populaire comportent souvent des significations différentes selon la personne qui les utilise. Comme il nous est impossible d'aborder tous les troubles psychiatriques, nous verrons uniquement ceux que l'on rencontre le plus souvent, soit:

- la dépression;
- la névrose;
- la schizophrénie.

---

3. Politique de santé mentale, gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1989, p. 21.

LA DÉPRESSION

Etre déprimé n'est pas une maladie. Il s'agit au contraire d'une chose normale dans la vie de tout être humain. La dépression devient une maladie lorsque la personne qui en souffre est incapable de demeurer efficace dans son travail, à la maison et dans ses autres activités.

Toutes sortes de «stresseurs» peuvent entrainer la dépression: la perte d'un être cher, la perte d'un emploi, la détérioration de liens affectifs, un changement brusque sur le plan financier...

Comment reconnaitre la dépression? Que vit la personne déprimée?

La dépression se caractérise généralement par un ou plusieurs des éléments qui suivent.

- Tristesse permanente: la personne déprimée souffre de désespoir et d'isolement. Elle n'a plus de goût à la vie et elle pleure facilement. Elle peut aussi avoir des idées suicidaires.

- Sentiment de culpabilité: la personne déprimée se juge sévèrement. Elle se critique et se sent coupable de tout.

- Dépréciation: la personne déprimée en arrive à se percevoir comme moins que rien. N'étant pas en contact avec ses forces personnelles, elle entretient une perception négative d'elle-même et perd toute estime de soi.

Ces symptômes sont plus ou moins apparents et varient en intensité. Telle personne déprimée peut demeurer efficace, alors qu'une autre peut en arriver à perdre tout contact avec la réalité; on dit de cette dernière qu'elle souffre de «dépression psychotique».

LA NÉVROSE

La névrose se manifeste par des comportements et des attitudes qui sortent de l'ordinaire. Cette maladie se caractérise par l'anxiété, état accompagné de troubles physiques:

> «L'anxiété... peut se définir comme un état persistant ou récidivant de crainte et d'appréhension, de malaise interne qui s'accompagne la plupart du temps de signes physiologiques comme des palpitations, des tremblements, une augmentation du rythme cardiaque, des étourdissements, etc.[4]»

La névrose prend différentes formes selon la façon dont se manifeste l'anxiété.

Celle-ci apparaît sans être reliée à une situation précise et durant une période plus ou moins longue dans la «névrose d'angoisse».

Elle se manifeste dans des situations précises ou face à des objets déterminés dans la «névrose phobique». La personne ne peut surmonter sa peur qu'elle juge elle-même disproportionnée.

Elle se manifeste à travers des symptômes physiques sans que la personne ressente son angoisse ou soit en contact avec elle dans la «névrose hystérique».

Elle se manifeste à travers des idées qui obsèdent la personne (ruminations) ou des comportements qu'elle ne peut s'empêcher de répéter (compulsions) dans la «névrose obsessionnelle».

---

4. LAMONTAGNE, Y., Les problèmes psychologiques de la vie, Montréal, La Presse, p. 59.

LA SCHIZOPHRÉNIE

Lamontagne (1981) définit la schizophrénie à partir de ses principaux symptômes, les quatre «A»:

- ASSOCIATION

La personne est aux prises avec des problèmes d'association. Elle déforme la réalité et sa pensée est illogique. Elle peut être dangereuse au moment où elle s'imagine être en danger ou menacée de l'être.

Les problèmes d'association se caractérisent par des hallucinations (perturbations de la perception) ou des délires (perturbations du contenu de la pensée).

Une personne qui a des hallucinations peut s'imaginer:

«A) que ses pensées sont énoncées à haute voix;

B) qu'une voix parle d'elle et fait des commentaires sur son comportement;

C) qu'une ou plusieurs voix lui parlent[5].»

---

5. SEEMAN, Littmann et al., Vivre et travailler avec la schizophrénie, Saint-Hyacinthe, Edisem, p. 18.

Une personne qui a des idées délirantes peut croire de façon absolue que:

«A) ses pensées sont influencées, contrôlées, enfoncées dans sa tête et/ou transmises;

B) les événements environnants ont une signification particulière pour elle;

C) elle est persécutée ou traitée injustement, victime de discrimination ou soumise à un traitement différent de celui des autres;

D) elle a des pouvoirs extraordinaires ou qu'elle est très importante;

E) son corps est changé ou loin d'elle ou qu'il est déplacé ou influencé par une puissance extérieure[6].»

La personne schizophrène aux prises avec des hallucinations ou un délire vit un épisode psychotique par lequel elle tente de se défendre d'émotions trop envahissantes. Cet épisode dure plus ou moins longtemps. La reprise de contact avec la réalité s'accompagne souvent de dépression, car elle peut entraîner la perte d'illusion, le sentiment de ridicule ou de diminution...

- **AFFECT**

L'affect concerne l'affectivité ou l'émotivité de la personne. Celle-ci peut s'exprimer de façon détachée sans aucune émotion (voix monotone, visage impassible...). Elle peut aussi s'exprimer de façon inappropriée (rire en parlant de choses tristes).

---

6. Ibid, p. II-67.

Une personne qui a des idées délirantes peut croire de façon absolue que:

«A) ses pensées sont influencées, contrôlées, enfoncées dans sa tête et/ou transmises;

B) les événements environnants ont une signification particulière pour elle;

C) elle est persécutée ou traitée injustement, victime de discrimination ou soumise à un traitement différent de celui des autres;

D) elle a des pouvoirs extraordinaires ou qu'elle est très importante;

E) son corps est changé ou loin d'elle ou qu'il est déplacé ou influencé par une puissance extérieure[6].»

La personne schizophrène aux prises avec des hallucinations ou un délire vit un épisode psychotique par lequel elle tente de se défendre d'émotions trop envahissantes. Cet épisode dure plus ou moins longtemps. La reprise de contact avec la réalité s'accompagne souvent de dépression, car elle peut entraîner la perte d'illusion, le sentiment de ridicule ou de diminution...

- **AFFECT**

L'affect concerne l'affectivité ou l'émotivité de la personne. Celle-ci peut s'exprimer de façon détachée sans aucune émotion (voix monotone, visage impassible...). Elle peut aussi s'exprimer de façon inappropriée (rire en parlant de choses tristes).

---

6. Ibid, p. II-67.

- **AUTISME**

La personne est repliée sur elle-même. Elle est entièrement dans son monde et n'a aucun contact avec la réalité qui lui est extérieure. Elle entretient des idées et des préoccupations égocentriques.

- **AMBIVALENCE**

La personne éprouve des sentiments contradictoires dans un court laps de temps à l'égard d'une même situation ou d'une même personne. Elle devient ainsi imprévisible et potentiellement dangereuse.

LA PERSONNE INCARCÉRÉE SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIATRIQUES

Il nous serait possible de nous interroger sur le lien existant entre le courant actuel de désinstitutionnalisation dans les hôpitaux et la présence accrue de personnes souffrant de troubles psychiatriques dans les établissements de détention. Là n'est pas l'objet de notre étude. Ce lien possible confirme cependant l'importance de nous intéresser à l'intervention du personnel surveillant auprès de cette clientèle.

De quoi doit tenir compte le personnel surveillant dans ses interventions?

Tout d'abord de la peur que peut susciter dans le groupe la personne incarcérée qui adopte des attitudes bizarres, parle seule ou a des hallucinations. Ensuite des limites de son intervention en tant qu'intervenant ou intervenante de première ligne, du temps dont il dispose et de la présence de ressources spécialisées dans son milieu de travail ou à l'extérieur.

Par ailleurs, des interventions appropriées ayant pour but de rassurer la personne peuvent éviter un certain nombre de crises.

Voici quelques interventions possibles dans des situations données?'

- Les hallucinations. Il faut admettre qu'elles sont des symptômes de la maladie. Il ne sert à rien de discuter de leur existence objective ou de leur vraisemblance. Les tentatives dans ce sens risquent d'entrainer de la résistance, de la tension et de l'hostilité. L'expérience est vraie et réelle pour la personne qui la vit et il faut l'accepter comme telle. Il est néanmoins utile de lui préciser que les autres n'entendent pas, ne voient pas, ne sentent pas les mêmes choses qu'elle.

- Les délires. Les tentatives faites pour raisonner la personne ou l'amener à trouver d'autres significations n'ont pour résultat que de renforcer sa conviction que l'intervenant ou l'intervenante fait partie du complot. Essayer de raisonner une personne en état de délire ne fait qu'accroitre sa méfiance ou sa colère. Il est important de réaliser qu'il ne s'agit pas d'entêtement ou de stupidité: la personne y croit vraiment. Il faut éviter les sarcasmes et les menaces et plutôt faire preuve d'empathie. On peut également éviter les stimuli déclenchant les idées délirantes.

- Le langage incohérent. Il est bon de tenter de communiquer non verbalement: transmettre des messages par écrit peut s'avérer efficace; aussi ne pas se forcer à écouter et à com-

---

7. Inspirées du DSM-III-R et de brochures faites par la Fondation des maladies mentales.

prendre les propos de la personne; éviter de parler aux autres comme si elle n'était pas là; éviter les taquineries et les imitations moqueuses; encourager la personne à occuper son esprit autrement: dessiner, chanter ou jouer, faire de l'exercice ou de la danse.

- Les préoccupations. Il ne faut pas les laisser régir la vie de la personne; en ce sens, les distractions sont utiles tout comme peuvent l'être la discipline et un emploi quotidien du temps qui laisse peu de temps libre pour s'asseoir et penser.

L'INTERVENTION DES ORGANISMES

La personne souffrant de troubles psychiatriques peut être hospitalisée pour des périodes plus ou moins longues. Elle peut avoir besoin d'une médication d'entretien (c'est-à-dire pour empêcher des rechutes), laquelle cause parfois différents effets secondaires. Elle peut être suivie en thérapie dans une clinique externe.

Les troubles psychiatriques prennent diverses formes. Les traitements sont aussi variés, allant de la pharmacologie à l'approche psycho-sociale. De façon générale, la personne peut mener une vie quasi normale malgré des épisodes de désorganisation.

Note: Pour en savoir davantage sur le sujet, consulter:

- Vivre et travailler avec la schizophrénie, de Littman Seeman et al., Saint-Hyacinthe, Edisem, 1983, 175 p.

- Les problèmes psychologiques de la vie quotidienne, de Y. Lamontagne, Montréal, Les éditions La Presse ltée, 1981, 155 p.

L'INTERVENTION DU PERSONNEL SURVEILLANT

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 12: «La boîte à outils»

OBJECTIF: Connaître les outils d'intervention auprès de la clientèle.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «L'intervention du personnel surveillant» (p. II-89).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice interroge les participants et les participantes sur les outils (techniques) qu'ils possèdent et qui pourraient leur être utiles dans leur intervention auprès des personnes incarcérées.

DURÉE APPROXIMATIVE: Trente minutes.

NOTES DE COURS

L'INTERVENTION DU PERSONNEL SURVEILLANT

L'INTERVENTION DU PERSONNEL SURVEILLANT

Le personnel surveillant est maintenant sensibilisé à quelques dynamiques qu'il rencontre fréquemment chez les personnes incarcérées. Il a aussi une idée des pistes d'intervention des ressources auxquelles il peut référer une clientèle déterminée.

Comment lui-même intervient-il auprès de cette clientèle?

Il doit bien sûr tenir compte des interventions des autres ressources sans toutefois se substituer à ces dernières. Il peut le faire en utilisant sa boite à outils.

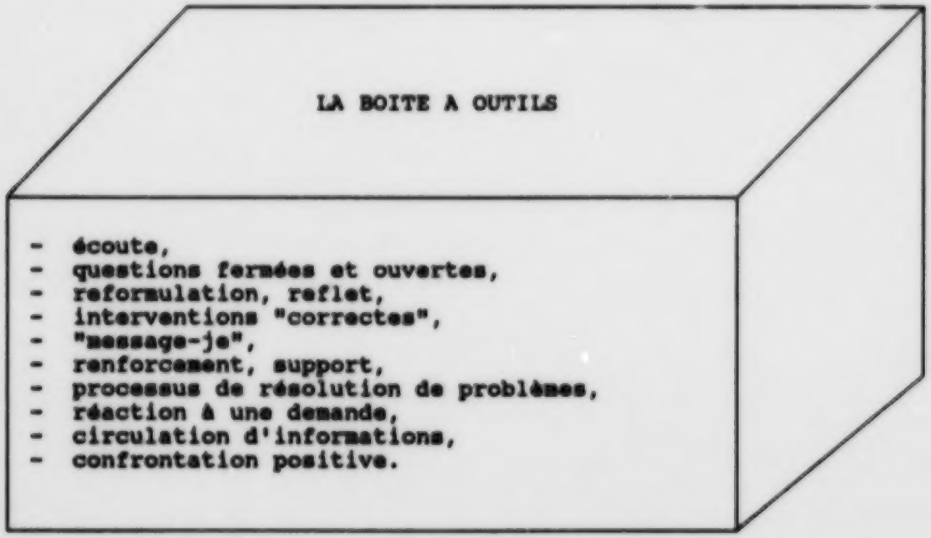

Ces outils sont à la base de toutes ses interventions et lui seront aussi utiles pour:

. l'identification des besoins de la personne incarcérée,

. l'information et la référence,

. le suivi de ses interventions.

SOUS-THÈME 2

LES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION DES BESOINS

OBJECTIF: DÉVELOPPER DES HABILETÉS A IDENTIFIER LES BESOINS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 13: «Les besoins comme facteurs de motivation»

OBJECTIF: Amener les participants et les participantes à identifier les différents types de besoins chez tout individu.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «Les techniques d'identification des besoins» (p. II-99).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice questionne les participants et les participantes sur la hiérarchie des besoins selon la pyramide de Maslow (rappel de notions déjà vues). Il les invite à illustrer les différents types de besoins et il complète la théorie sur le sujet.

DURÉE APPROXIMATIVE: Trente minutes.

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 14: «Une question de besoins»

OBJECTIF: Développer chez les participants et les participantes des habiletés à identifier les besoins des personnes incarcérées.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ:

- Annexe: «Une question de besoins» (p. II-97).
- Notes de cours: «L'identification des besoins de la personne incarcérée» (p. II-99).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice présente en classe la situation suivante: «Une personne incarcérée âgée de 22 ans cumule de multiples rapports d'offenses pour mauvaise conduite (retards, cellule malpropre, altercation avec le personnel...). Malgré plusieurs sanctions à la suite de comparutions devant la cour disciplinaire, il y a peu d'amélioration dans son comportement».

Il interroge les participants et les participantes sur les causes pouvant expliquer un tel comportement et fait ressortir les besoins sous-jacents à ce comportement. Il questionne le groupe sur des expériences où le comportement d'une personne de leur entourage leur paraissait incompréhensible et présente de cette façon la théorie sur la démarche d'identification des besoins.

DURÉE APPROXIMATIVE: Une heure trente.

«UNE QUESTION DE BESOINS»

COMPORTEMENT

Une personne incarcérée collectionne les rapports d'offenses. Elle contrevient constamment aux règlements de l'établissement.

INFORMATIONS

Cette personne incarcérée est associée à des éléments négatifs de l'unité. Elle a peu de contact avec l'extérieur et les autres personnes incarcérées de l'unité. Les sanctions liées à ses manquements ne donnent pas de résultats.

BESOIN

Elle tente de contrer son isolement en se liant à des éléments négatifs même si cela lui occasionne des problèmes, afin de combler son besoin d'appartenance.

NOTES DE COURS

LES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION DES BESOINS

LES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION DES BESOINS

Le personnel surveillant qui intervient dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée identifie d'abord avec elle ses besoins. Cela lui permet:

- de connaître la personne incarcérée;

- de comprendre le comportement de la personne incarcérée.

LES BESOINS COMME FACTEURS DE MOTIVATION

Qu'est-ce qui motive les gens à adopter tel ou tel comportement? Plusieurs comportements s'expliquent par l'existence de besoins. Il s'agit en fait de moyens pour satisfaire ou tenter de satisfaire des besoins.

> Des individus adhèrent à des gangs pour combler un besoin d'appartenance.
>
> Des individus usent de violence pour sentir leur puissance et gagner l'estime de leur entourage.
>
> Des individus volent pour assurer leur subsistance...

Les besoins, selon Maslow, sont universels. Toute personne, quelle qu'elle soit, éprouve un ensemble de besoins identiques à ceux de ses semblables.

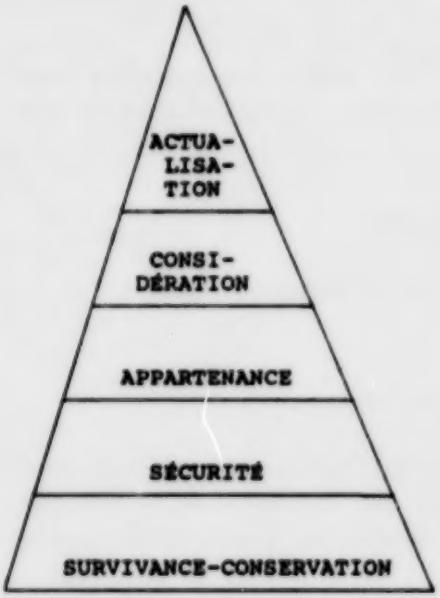

besoins de réalisation: réalisation de soi-même, développement de sa personnalité

besoin d'estime: estime de soi et des autres, confiance, reconnaissance

besoins psychologiques: amour, amitié, affection...

besoins de sécurité: protection de l'acquis

besoins physiques: nourriture, logement...

La pyramide de Maslow nous permet non seulement de reconnaître des besoins universels, mais elle permet aussi à travers les cinq catégories de nous renseigner sur la façon dont ils agissent comme facteurs de motivation. Une personne sera d'abord portée à satisfaire les besoins à la base de la pyramide plutôt que d'investir pour combler un besoin d'actualisation. Une fois les besoins de survivance satisfaits, la personne sera motivée à agir pour répondre à ses besoins de sécurité, puis d'appartenance et ainsi de suite.

Cependant, des besoins universels donnent lieu à une foule de comportements différents. Chaque personne utilisera ses propres moyens pour satisfaire les siens. Comprendre le comportement de la personne incarcérée à partir de ses besoins suppose d'être sensible à ses valeurs, c'est-à-dire d'être capable de se mettre dans la peau de l'autre l'espace d'un moment.

L'IDENTIFICATION DES BESOINS

L'identification des besoins est une démarche continue. Elle est liée à la cueillette d'informations sur la personne incarcérée et fournit au personnel surveillant des pistes d'intervention en ce qui concerne la transmission d'informations et la référence.

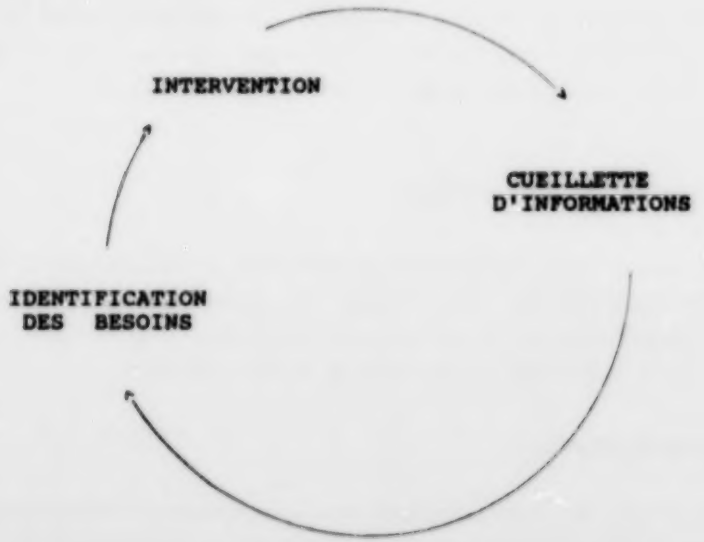

Le personnel surveillant, dans sa démarche continue d'identification des besoins de la personne incarcérée, est constamment appelé à se poser les questions suivantes:

- A quel besoin ce comportement de la personne incarcérée correspond-t-il?

- Quels sont les bénéfices de ce comportement pour la personne qui agit?

Cette démarche concerne les besoins de la personne durant son incarcération. Bien que certains traits de sa personnalité puissent être accentués dans un milieu privatif, on peut s'attendre à ce qu'elle réagisse sensiblement de la même façon en dehors ou en dedans. La connaître à l'intérieur permet donc de prévoir au moins en partie ses comportements à l'extérieur, d'où la possibilité d'intervenir en vue de sa réinsertion sociale, c'est-à-dire sur la façon dont elle comblera ces mêmes besoins.

LA CUEILLETTE D'INFORMATIONS

La cueillette d'informations permettant l'identification des besoins de la personne incarcérée est effectuée à l'intérieur des tâches régulières du personnel surveillant. Celui-ci a différents moyens pour répondre à son besoin d'information...

- <u>L'observation</u>

L'observation du comportement de la personne incarcérée est une première source d'information. Inhérente aux tâches sécuritaires dans un établissement de détention, elle permet au personnel surveillant de connaître les personnes et s'avère nécessaire à l'identification des besoins.

L'observation, pour constituer une source valable d'informations, se doit d'être objective, c'est-à-dire séparée dans un premier temps des préjugés et des interprétations faites à l'avance.

- Les documents officiels

Le personnel surveillant a accès à certains documents concernant la personne incarcérée. Les dossiers et les mandats d'incarcération lui fournissent entre autres des données factuelles qui constituent une base à sa démarche d'identification des besoins.

- Les contacts informels

La multitude de contacts informels du personnel surveillant avec la personne incarcérée lui facilitent la cueillette d'informations qui demeureraient souvent inaccessibles ou cachées.

La personne incarcérée n'ayant pas l'impression d'une cueillette d'informations et n'étant pas intimidée par le contexte formel d'une entrevue, par exemple, peut parler d'elle plus ouvertement. C'est pourquoi les contacts avec la personne incarcérée qui revient d'une visite, qui fait une demande, qui exécute une tâche, qui démontre de l'agressivité... sont autant d'occasions pour le personnel surveillant de mieux la connaître.

- Les contacts formels

Les contacts formels sont tous ceux qui comportent un objectif précis. L'endroit et la durée sont plus ou moins définis selon leur nature. Le personnel surveillant peut s'entretenir avec la personne incarcérée pour lui fournir une information, pour lui donner un avertissement, pour l'aviser d'une visite, pour résoudre un conflit. Ces tâches d'encadrement et d'accompagnement peuvent être réalisées dans le cadre d'entrevues plus ou moins structurées et offrent toutes des éléments permettant l'identification des besoins.

Ces contacts formels se déroulent généralement à travers différentes étapes:

Préparation

- définir l'objet de la rencontre;
- amasser les informations nécessaires pour la rencontre, s'il y a lieu;
- déterminer les éléments à vérifier avec la personne incarcérée;
- prévoir le moment le plus opportun, si c'est possible.

Prise de contact

- accueillir la personne incarcérée;
- lui expliquer le pourquoi de la rencontre.

Déroulement de la rencontre

La cueillette d'informations en fonction de l'objectif visé peut se faire à partir d'une approche directive, semi-directive ou non directive.

APPROCHE NON DIRECTIVE	APPROCHE DIRECTIVE
- est utile pour les entretiens de nature clinique	- est utile pour les enquêtes et les sondages
- laisse la liberté complète au client ou à la cliente dans son discours	- amène le client ou la cliente à fournir des réponses précises à des questions précises
- amène l'interviewer à faciliter l'exploration du client ou de la cliente	- favorise la recherche d'informations précises chez l'interviewer
- s'apparente à la fonction de «facilitateur» (information nouvelle dans le système-client)	- s'apparente à la fonction d'«expert» (réutilisation de l'information déjà présente dans le système-client)
- fait appel à des techniques comme le reflet, la reformulation, le «feedback», les questions ouvertes	- fait surtout appel à des questions fermées

La zone grise représente l'approche semi-directive qui est un mélange des approches directive et non directive. Elle est souvent utilisée et a pour avantage de recueillir les informations recherchées tout en favorisant le contact avec le client ou la cliente.

Evaluation et suivi

- faire un retour sur la rencontre;

- préciser les suites à donner à la rencontre (démarches à entreprendre, nouvelle rencontre à fixer...).

TRAVAIL PRATIQUE N° 1

- Choisir une dynamique qui vous intéresse plus particulièrement.

- Lire les notes de cours à ce sujet et en faire une brève synthèse.

- Identifier par une réflexion personnelle vos points forts et vos points faibles dans l'intervention auprès de cette clientèle.

Note: Comme l'ensemble des dynamiques proposées à l'intérieur de ce cours ne pourra être abordé en classe, il serait souhaitable que le participant ou la participante s'attarde à une nouvelle dynamique.

BIBLIOGRAPHIE

AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION, DSM-III: Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, Paris, Masson, 1985.

BROCHU, S., Toxicomanie, délinquance et interventions, Recueil de textes, Formation aux intervenants cliniques offerte par le Service correctionnel du Canada, Laval, 1988.

CLARK, L. et D. LEWIS, Viol et pouvoir, Montréal, Les éditions coopératives Albert St-Martin, 1983, 204 p.

CORNIER, B.M., La violence intra-familiale: des adolescents auteurs, victimes et témoins d'actes délinquants. Perspective historique et critique d'un clinicien, Congrès international, Le rapport à la loi dans l'adolescence, mai 1988.

COUSINEAU, M., LABERGE, D. et S. ROY, «Soigner ou punir: lorsque les frontières disciplinaires s'estompent» dans Nouvelles pratiques sociales, vol. 2, n° 1, Presses de l'Université du Québec, 1989.

GRANGER, G., «Modèles qualitatifs, modèles quantitatifs dans la connaissance scientifique» dans Sociologie et sociétés, 1982.

GUÈVREMONT, C., La violence masculine, des solutions???, Compte rendu, colloque «Intervention auprès des hommes», Montréal, Université du Québec à Montréal, 1986.

LAMONTAGNE, Y., Les problèmes psychologiques de la vie quotidienne, Montréal, La Presse ltée, 1981, 155 p.

LAMONTAGNE, C. et Y. LAMONTAGNE, Le viol: acte de pouvoir et de colère, Montréal, La Presse ltée, 1980, 132 p.

LAROUCHE, G., Agir contre la violence, Montréal, La Pleine Lune, 1987, 549 p.

LEVINE, S. et J. KOENIG, Pourquoi les hommes violent-ils?, Ottawa, Edicompo inc., 1981, 257 p.

MACLEOD, L., Pour de vraies amours...prévenir la violence conjugale, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Montréal, 1987, 191 p.

MAROIS, M.R., MESSIER, C. et L.A. PERREAULT, L'inceste: une histoire à trois et plus...apprendre à les aider..., Québec, ministère de la Justice, Comité de la protection de la jeunesse, 1982.

MICHELAT, G., «Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie» dans Revue française de sociologie, n° 16, 1975, p. 229-247.

MORIN, L. et M. GABOURY, Intervention en milieu externe, Recueil de textes, Formation aux intervenants cliniques offerte par le Service correctionnel du Canada, Laval, 1988.

MYERS et MYERS, Les bases de la communication interpersonnelle, Canada, McGraw-Hill, 1984, 470 p.

PEELE, S., L'expérience de l'assuétude, Montréal, Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, 1982, 59 p.

LAMONTAGNE, Y., Les problèmes psychologiques de la vie quotidienne, Montréal, La Presse ltée, 1981, 155 p.

LAMONTAGNE, C. et Y. LAMONTAGNE, Le viol: acte de pouvoir et de colère, Montréal, La Presse ltée, 1980, 132 p.

LAROUCHE, G., Agir contre la violence, Montréal, La Pleine Lune, 1987, 549 p.

LEVINE, S. et J. KOENIG, Pourquoi les hommes violent-ils?, Ottawa, Edicompo inc., 1981, 257 p.

MACLEOD, L., Pour de vraies amours...prévenir la violence conjugale, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Montréal, 1987, 191 p.

MAROIS, M.R., MESSIER, C. et L.A. PERREAULT, L'inceste: une histoire à trois et plus...apprendre à les aider..., Québec, ministère de la Justice, Comité de la protection de la jeunesse, 1982.

MICHELAT, G., «Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie» dans Revue française de sociologie, n° 16, 1975, p. 229-247.

MORIN, L. et M. GABOURY, Intervention en milieu externe, Recueil de textes, Formation aux intervenants cliniques offerte par le Service correctionnel du Canada, Laval, 1988.

MYERS et MYERS, Les bases de la communication interpersonnelle, Canada, McGraw-Hill, 1984, 470 p.

PEELE, S., L'expérience de l'assuétude, Montréal, Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, 1982, 59 p.

PHILIPPE, R., Pro-Gam, Compte rendu, colloque «Intervention auprès des hommes», Montréal, Université du Québec à Montréal, 1986.

RONDEAU, G., M. LAJEUNESSE et al., L'intervention auprès des hommes violents: le programme C.H.O.C., Intervention, Montréal, n° 75, octobre 1986, p. 14-25.

SEEMAN, L. et al., Vivre et travailler avec la schizophrénie, Saint-Hyacinthe, Edisem, 1983, 175 p.

WERK, A., POLACK, D. et J. MAGILL, Traitement conjoint des couples aux prises avec des problèmes de violence conjugale: étude de suivi, Compte rendu, colloque «Intervention auprès des hommes», Montréal, Université du Québec à Montréal, 1986.

THÈME III

L'INFORMATION ET LA RÉFÉRENCE

PRÉSENTATION DU CONTENU

Le personnel surveillant, après avoir identifié les besoins de la personne incarcérée, exerce des fonctions d'information et de référence.

Ces fonctions supposent une bonne connaissance du réseau social de la personne incarcérée et des autres ressources de l'environnement. Le personnel surveillant utilise les forces du milieu naturel de la personne incarcérée et amène cette dernière à élargir ses réseaux secondaires en l'informant et en la référant selon ses besoins. Il intervient ainsi «avec» la personne incarcérée en vue de sa réinsertion sociale et possède les techniques pour le faire.

C'est dans cet esprit que nous aborderons les fonctions d'information et de référence du personnel surveillant à partir des sous-thèmes suivants:

- les réseaux primaires de la personne incarcérée et leurs ressources;
- les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement;
- l'adéquation des besoins et des ressources;
- les techniques d'information et de référence.

OBJECTIFS

A la fin de ce thème, le participant ou la participante aura développé des habiletés à :

- identifier les réseaux primaires de la personne incarcérée;
- connaître les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement;
- «intervenir avec» la personne incarcérée et la ressource dans une optique de réinsertion sociale;
- informer et référer la personne incarcérée.

SOUS-THÈME 1

LES RÉSEAUX PRIMAIRES DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE ET LEURS RESSOURCES

OBJECTIF: DÉVELOPPER DES HABILETÉS À IDENTIFIER LES RÉSEAUX PRIMAIRES DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 15: «Les réseaux primaires de la personne incarcérée et leurs ressources»

OBJECTIF: Développer chez les participants et les participantes des habiletés à identifier les réseaux primaires de la personne incarcérée.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ:

- Questionnaire: «Les réseaux primaires de Joe Bleau» (p. III-9).
- Notes de cours: «Les réseaux primaires de la personne incarcérée et leurs ressources» (p. III-11).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice présente la théorie sur l'importance des réseaux primaires.

Les participants et les participantes répondent au questionnaire: «Les réseaux primaires de Joe Bleau». Ils partagent en sous-groupes les informations dont ils disposent quant aux réseaux primaires des personnes incarcérées et s'interrogent à l'aide des questions suivantes:

. Quelles sont les sources d'informations dont ils disposent?
. Quelles sont les informations qui leur sont utiles?
. Comment peuvent-ils utiliser ces informations?

Les sous-groupes présentent les résultats de leur discussion. Le formateur ou la formatrice complète la théorie sur le sujet.

DURÉE APPROXIMATIVE: Une heure trente.

QUESTIONNAIRE

«LES RÉSEAUX PRIMAIRES DE JOE BLEAU»

Choisir une personne incarcérée de votre unité...

QUE SAVEZ-VOUS DE SA FAMILLE?

. QUI FAIT PARTIE DE SA FAMILLE?

. D'AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE ONT-ILS EU DES DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE?

. AVEC QUI CETTE PERSONNE ENTRETIENT-ELLE DES LIENS PLUS ÉTROITS?

. QUELLE SORTE D'AIDE PEUT-ELLE RECEVOIR DE SA FAMILLE?

QUE SAVEZ-VOUS DE SES AMIS?

- QUI SONT SES AMIS?

- ONT-ILS CONNU DES DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE?

- QUELS LIENS CETTE PERSONNE ENTRETIENT-ELLE AVEC SES AMIS?

- QUELLE SORTE D'AIDE PEUT-ELLE RECEVOIR DE SES AMIS?

QUELS MEMBRES DE SES RÉSEAUX PRIMAIRES VIENNENT LUI RENDRE VISITE EN ÉTABLISSEMENT?

QUELLES AUTRES INFORMATIONS AIMERIEZ-VOUS AVOIR SUR LES RÉSEAUX PRIMAIRES DE ..... ET POURQUOI?

NOTES DE COURS

LES RÉSEAUX PRIMAIRES DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE ET LEURS RESSOURCES

LES RÉSEAUX PRIMAIRES DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE ET LEURS RESSOURCES

Les fonctions d'information et de référence du personnel surveillant supposent qu'il tienne compte des ressources disponibles dans les réseaux primaires de la personne incarcérée. Cela lui permet d'utiliser les forces du milieu naturel et lui fournit des pistes en ce qui concerne la référence. Rappelons que les réseaux primaires sont fondés sur les liens affectifs d'une personne avec son entourage, c'est-à-dire la famille dans son sens large incluant parents, époux ou épouse ou encore conjoint ou conjointe de fait, enfants; des groupes d'amis, le voisinage et des collègues de travail.

Les évaluations familiales et communautaires ne font pas partie du rôle du personnel surveillant. Celui-ci recueille cependant une quantité d'informations sur les familles et les amis des personnes incarcérées par le biais de ses tâches d'encadrement et d'accompagnement.

L'IMPORTANCE DES RÉSEAUX PRIMAIRES

Vous avez un problème!

A qui en parlez-vous? Qui allez-vous voir?

Des membres des réseaux primaires constituent de façon générale les premières ressources vers lesquelles toute personne se tourne naturellement en cas de besoin.

Il en est ainsi de la personne incarcérée. Les réseaux primaires prennent une importance particulière lors de sa réinsertion sociale, notamment parce qu':

- ils contribuent souvent à la satisfaction des besoins de conservation et de sécurité en fournissant une aide concrète, telle que: logis, nourriture, vêtements, argent...;

- ils contribuent souvent à la satisfaction d'un besoin d'appartenance par le maintien de liens affectifs avec la personne incarcérée durant sa période d'emprisonnement. Ils permettent aussi à la personne incarcérée de demeurer en contact avec la vie à l'extérieur des murs, ce qui diminue l'effet négatif de son incarcération et facilite sa réinsertion sociale;

- ils contribuent aussi à la satisfaction du besoin de considération. La personne incarcérée, en contact avec sa famille et ses amis, n'est pas seulement définie par les autorités de l'établissement: «Nadeau, matricule 2236». Elle demeure un conjoint ou une conjointe, un fils ou une fille, un père ou une mère, un ami ou une amie... d'où la confirmation d'un rôle social.

Ces éléments confirment ce que des recherches démontrent, à savoir que le maintien des liens de la personne incarcérée avec sa famille durant la période d'incarcération favoriserait sa réinsertion sociale, malgré les effets négatifs prévisibles de certaines familles.

L'expérience nous apprend cependant l'importance de l'influence négative de certains réseaux primaires. Le personnel surveillant sait par exemple que des personnes incarcérées reprenant contact à leur sortie avec leur «gang» reviennent vite en prison à la suite de récidives.

Il n'est donc pas simple de tenir compte des ressources des réseaux primaires. Le fait d'aborder leur influence ne nous fournit pas de réponses claires et précises. Cependant, il met en relief les difficultés qu'éprouve la personne incarcérée à abandonner des liens répondant à certains besoins et par conséquent à en recréer d'autres. La personne incarcérée est souvent confrontée à l'absence de ses amis durant sa période d'emprisonnement. A sa sortie, elle doit surmonter la difficulté de se recréer un nouveau réseau, ce qui explique qu'elle choisisse parfois de reprendre contact avec ses anciennes connaissances malgré les déceptions et les risques de le faire. Aborder l'influence des ressources des réseaux primaires nous permet aussi de voir l'importance de recueillir le plus d'informations possible et de les analyser pour chacune des personnes concernées.

LES SOURCES D'INFORMATION

Voyons les sources d'information du personnel surveillant en ce qui concerne les réseaux primaires des personnes incarcérées.

Le personnel surveillant possède des renseignements à ce sujet par le biais des évaluations figurant au dossier social de la personne incarcérée.

Le personnel surveillant recueille lui-même des informations sur les réseaux primaires de la personne incarcérée à travers ses contacts réguliers avec cette dernière.

Enfin, il arrive que le personnel surveillant se trouve en contact direct avec des membres de la famille ou des amis de la personne incarcérée pour diverses raisons, notamment à l'occasion de visites en établissement. Ces contacts sont l'occasion non seulement de recueillir des informations sur la personne incarcérée et son milieu naturel, mais aussi de fournir de l'information à la famille.

La famille a souvent besoin d'informations en ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement. L'attitude respectueuse du personnel surveillant, son ouverture, sa connaissance de la personne incarcérée et l'explication de son rôle sont des facteurs facilitant les échanges avec la famille et permettant l'établissement d'un climat de confiance.

LA NATURE ET LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS

Le personnel surveillant en contact avec la personne incarcérée ou en contact avec des membres de ses réseaux primaires possède les techniques (questions ouvertes, reformulation, reflet...) lui permettant de recueillir des informations. Il connaît aussi la nature des informations pouvant lui être utiles pour son intervention dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée. Ces informations peuvent être reliées à la nature des relations existant entre la personne incarcérée et ses proches, leur perception du comportement de la personne incarcérée, l'effet de l'incarcération sur eux, les mesures pouvant faciliter la réinsertion sociale de la personne incarcérée...

Le personnel explore différentes pistes en fonction de la personne incarcérée, des besoins identifiés et du contexte. Les informations recueillies de façon objective le guident dans l'exercice de ses fonctions d'information et de référence, car elles lui permettent d'évaluer la disponibilité des réseaux primaires de la personne incarcérée, de même que leurs capacités d'encadrement et de support.

Par exemple, il arrive que des parents capables de supporter et d'encadrer leur fils toxicomane ne veuillent plus s'impliquer à cause de leurs expériences passées avec lui. Il arrive aussi que des amis aux prises avec les mêmes problèmes qu'une personne incarcérée se montrent disposés à l'héberger à sa sortie.

SOUS-THÈME 2

LES RÉSEAUX SECONDAIRES DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE ET LES AUTRES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF: DÉVELOPPER DES HABILETÉS À CONNAITRE LES RÉSEAUX SECONDAIRES DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE ET LES AUTRES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 16: «Les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement»

OBJECTIF: Développer chez les participants et les participantes des habiletés à connaître les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «Les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement» (p. III-21).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice présente l'importance des réseaux secondaires.

Les participants et les participantes font ensuite un inventaire des ressources de la communauté à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement à partir d'un remue-méninges («brainstorming»).

Le formateur ou la formatrice anime les échanges entre les participants et les participantes autour de la connaissance de ces ressources et présente par ce biais la théorie sur le sujet.

DURÉE APPROXIMATIVE: Une heure.

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 17: «Les ressources de notre milieu»

OBJECTIF: Amener les participants et les participantes à mieux connaître une ou des ressources de l'environnement.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «Les réseaux secondaires de la personne incarcérée et les autres ressources de l'environnement» (p. III-21).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice, selon le climat de son groupe et selon les besoins et l'intérêt des participants et des participantes, peut inviter:

- une ressource spécialisée de l'extérieur de l'établissement à présenter le programme qu'elle offre;
- une ressource de l'intérieur ou de l'extérieur de l'établissement à présenter plusieurs services disponibles dans l'environnement.

DURÉE APPROXIMATIVE: Deux heures.

NOTES DE COURS

LES RÉSEAUX SECONDAIRES DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

ET LES AUTRES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT

LES RÉSEAUX SECONDAIRES DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE ET LES AUTRES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT

Les fonctions d'information et de référence du personnel surveillant supposent qu'il tienne compte des réseaux primaires de la personne incarcérée. Elles supposent aussi qu'il connaisse ses réseaux secondaires et les autres ressources de l'environnement afin de faciliter sa réinsertion sociale par l'obtention de services répondant à ses besoins.

Informer et référer la personne incarcérée à d'autres ressources de l'environnement, c'est lui permettre d'élargir son réseau social par la création de nouveaux réseaux secondaires. C'est aussi développer son réflexe de recourir elle-même à des services qui répondent à ses besoins.

L'IMPORTANCE DES RÉSEAUX SECONDAIRES

Personne ne saurait satisfaire l'ensemble de ses besoins seulement à l'intérieur de ses réseaux primaires, d'où l'importance des réseaux secondaires.

Certaines ressources de l'environnement font généralement partie du réseau social de toute personne. Il en est ainsi par exemple des hôpitaux, des centres de main-d'oeuvre, des écoles... D'autres ressources sont cependant méconnues étant donné la spécificité des services qu'elles proposent. Pensons à l'Association de rencontres culturelles avec les détenus (A.R.C.A.D.), aux Centres de main- d'oeuvre (C.M.O.) pour ex-détenus...

LES SOURCES D'INFORMATION

Les ressources de l'environnement sont nombreuses et variées. Elles portent sur des services accessibles à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Le personnel surveillant connait généralement l'ensemble des ressources de l'établissement où il travaille, puisqu'il a la possibilité d'y avoir accès directement. Ces services ont comme avantage d'être spécialisés quant aux besoins de la personne incarcérée.

Il existe cependant une multitude de ressources autres que celles offertes en établissement. Le personnel surveillant en connait un certain nombre étant donné son expérience professionnelle. L'existence de répertoires ainsi que ses échanges avec les membres de son équipe et d'autres intervenants et intervenantes lui permettent d'avoir accès à de nouvelles ressources.

LA NATURE DES INFORMATIONS

Le personnel surveillant, comme tous les intervenants et les intervenantes appelés à faire de la référence, utilise généralement les ressources qu'il connait le mieux.

Il connait une ressource parce qu'il sait à qui s'adresser pour avoir de l'information ou pour référer quelqu'un. Cependant, il connait aussi et surtout une ressource parce qu'il connait:

- l'endroit où elle est située (adresse, numéro de téléphone);
- les services offerts et l'approche privilégiée;
- la clientèle desservie;
- les critères d'admissibilité;

- les capacités d'hébergement s'il y a lieu;

- les heures d'ouverture et de fermeture;

- les frais exigés.

Ce sont généralement ces mêmes éléments que le personnel surveillant vérifie lorsqu'il contacte une nouvelle ressource. Il peut le faire pour référer une personne incarcérée à une ressource ou simplement pour recueillir des informations.

Tout contact avec une ressource correspond cependant à un échange. Le personnel surveillant recherche des informations et il en transmet à son tour relativement à son rôle et à celui de l'établissement dans lequel il travaille. C'est l'occasion pour lui de réduire des préjugés entretenus à son endroit, de modifier la perception des gens à l'égard de tout ce qui concerne le monde de la détention, de sensibiliser les ressources aux besoins de la clientèle et enfin de favoriser une collaboration avec les autres intervenants et intervenantes.

SOUS-THÈME 3

L'ADÉQUATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES

OBJECTIF: DÉVELOPPER DES HABILETÉS À «INTERVENIR AVEC» LA PERSONNE INCARCÉRÉE ET LA RESSOURCE DANS UNE OPTIQUE DE RÉINSERTION SOCIALE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 18: «L'importance de l'engagement»

OBJECTIF: Développer chez les participants et les participantes des habiletés à «intervenir avec» la personne incarcérée dans une optique de réinsertion sociale.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «L'adéquation des besoins et des ressources» (p. III-31).

DESCRIPTION: Les participants et les participantes, en sous-groupes, discutent à partir des questions suivantes:

- Ont-ils déjà particulièrement investie dans le suivi d'une personne incarcérée? dans une activité sociale?
- Quels facteurs avaient contribué à leur implication, à leur engagement?

Le formateur ou la formatrice inscrit au tableau les facteurs ayant contribué à l'engagement des participants et des participantes tout en les classant en fonction de leurs relations avec l'objectif, la capacité et la volonté. Il élargit la notion d'engagement l'appliquant à n'importe quelle forme d'activité notamment en ce qui concerne la réinsertion sociale pour la personne incarcérée.

DURÉE APPROXIMATIVE: Une heure.

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 19: «Une utilisation à bon escient»

OBJECTIF: Développer chez les participants et les participantes des habiletés à «intervenir avec» les ressources dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ: Notes de cours: «L'adéquation des besoins et des ressources» (p. III-31).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice interroge les participants et les participantes sur les facteurs influençant le choix d'une ressource lorsqu'ils réfèrent une personne incarcérée. Il présente par ce biais la théorie sur le sujet et aborde par la suite la notion de collaboration.

DURÉE APPROXIMATIVE: Trente minutes.

NOTES DE COURS

L'ADÉQUATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES

L'ADÉQUATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES

L'identification des besoins de la personne incarcérée et la connaissance des ressources de la communauté permettent au personnel surveillant d'exercer ses fonctions d'information et de référence en ayant une direction à suivre.

Il serait trop facile de résumer cette intervention en une simple équation entre besoins et ressources où le personnel ne jouerait qu'un rôle d'entremetteur.

Pourtant, l'adéquation des besoins et des ressources constitue un concept clé en ce qui concerne l'information et la référence. Il signifie dans un langage commun: envoyer la bonne personne au bon endroit! Cela nécessite toutefois un engagement de part et d'autre où le personnel surveillant joue un rôle central.

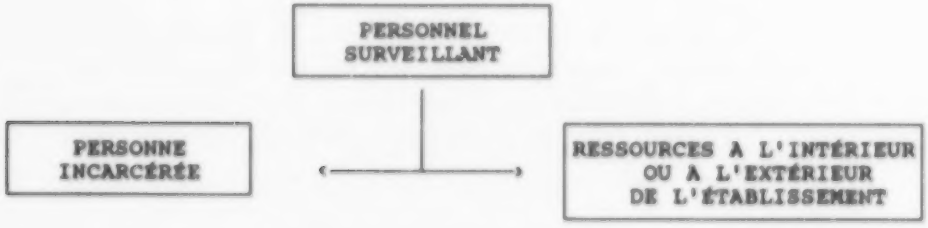

LES BESOINS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE ET LA NOTION D'ENGAGEMENT

La personne incarcérée est elle-même responsable de sa réinsertion sociale, d'où la nécessité de son engagement. Le personnel surveillant contribue à sa démarche étant donné son rôle d'encadrement et d'accompagnement. L'identification des besoins de la personne incarcérée le guide dans ses fonctions d'information et de référence. Les besoins agissent comme facteurs de motivation. Cependant, la notion d'engagement repose aussi sur les objectifs de la personne incarcérée, sa capacité et sa volonté.

BESOINS → OBJECTIFS → CAPACITÉ → VOLONTÉ = ENGAGEMENT

Compte tenu de ces éléments, le personnel surveillant privilégie dans son intervention le style «avec». Il s'agit d'une relation d'influence mutuelle dans laquelle la personne aidante et la personne aidée co-analysent et co-décident.

Voyons ce qu'il en est plus précisément de la notion d'engagement.

LES OBJECTIFS

> Les objectifs constituent le but à atteindre, la direction à prendre pour satisfaire un ou des besoins. La présence d'objectifs pour la personne incarcérée est un préalable à son engagement dans une démarche.

Le personnel surveillant, grâce à sa connaissance des besoins de la personne incarcérée, peut l'aider à se fixer un but et ainsi à préparer sa réinsertion sociale. Il ne peut décider seul des objectifs pour la personne incarcérée. Il aide cette dernière à définir ce qu'elle souhaite de façon à ce qu'elle puisse s'engager dans l'atteinte d'objectifs qui sont vraiment les siens.

Les fonctions d'information et de référence du personnel surveillant seront adaptées au résultat de la négociation entre ce qui est souhaitable selon lui et ce qui est souhaité par la personne incarcérée.

LA CAPACITÉ

> La capacité est liée au sentiment de compétence de la personne et aux moyens dont elle dispose pour réaliser les objectifs qu'elle se fixe.

Une personne s'engage dans une direction dans la mesure où elle croit pouvoir atteindre son but. Le personnel surveillant est soucieux du réalisme des objectifs négociés avec la personne incarcérée, c'est-à-dire de ce qui est possible. Il est confiant dans les capacités de la personne et favorise sa démarche par l'information et la référence.

LA VOLONTÉ

> La volonté correspond à la détermination de la personne à atteindre ses objectifs avec les moyens proposés.

Imposer et convaincre ne favorisent pas l'engagement de la personne incarcérée. Celle-ci doit y percevoir ses intérêts même en considérant l'énergie qu'elle devra investir. Elle a donc besoin du maximum d'informations pour faire un choix. Ce choix informe le personnel surveillant quant à la pertinence de référer la personne incarcérée à une ressource.

Les besoins, les objectifs, la capacité et la volonté sont donc les éléments éclairants pour guider la personne incarcérée dans son engagement. Ces mêmes éléments s'appliquent aussi en ce qui concerne le personnel surveillant qui intervient «avec» la personne incarcérée dans son processus de réinsertion sociale. Il s'engage lorsqu'il transmet des informations à la personne incarcérée afin de susciter son engagement et lorsqu'il la réfère à une ressource afin de supporter son engagement.

LES RESSOURCES ET LEUR UTILISATION

Le personnel surveillant, dans sa façon d'intervenir dans le processus de réinsertion sociale, s'engage non seulement auprès de la personne incarcérée mais aussi auprès de la ressource selon l'utilisation qu'il en fait. Cette utilisation concerne:

- la référence;

- la collaboration.

LA RÉFÉRENCE

Une bonne utilisation des ressources s'appuie sur la connaissance des services offerts par chacune d'entre elles. La référence se doit d'être pertinente et nécessaire.

Ceci signifie que le personnel surveillant, en tant qu'intervenant ou intervenante de première ligne:

- réfère à une ressource en respectant les objectifs poursuivis par la personne incarcérée.

  Il ne s'agit pas de trouver une place pour la personne incarcérée, de «la caser» selon un langage commun, mais de lui trouver la bonne place, c'est-à-dire celle qui peut lui offrir des services répondant à ses besoins.

- réfère à une ressource en justifiant la demande par le besoin.

  Par exemple, il peut arriver qu'une personne incarcérée demande à rencontrer le personnel professionnel alors que le personnel surveillant peut très bien répondre à sa demande. La référence au personnel professionnel n'est donc pas justifiée.

- réfère à une ressource en évaluant la disponibilité de la personne incarcérée à s'engager réellement.

  Il peut être souhaitable qu'une personne incarcérée acquière une formation professionnelle. Le souhaite-t-elle? En a-t-elle la capacité? la volonté?

Une utilisation à bon escient des différentes ressources leur permet à chacune d'investir leur énergie au bon endroit et favorise du même coup leur disponibilité à répondre à des demandes ultérieures.

LA COLLABORATION

Le personnel surveillant qui réfère une personne incarcérée à une ressource est appelé à travailler en collaboration avec d'autres intervenants et intervenantes.

La collaboration, aussi appelée coopération, est possible à condition que les personnes participantes ne perdent pas de vue leur cible commune. Elle s'instaure plus ou moins facilement selon leurs attitudes. Le respect des champs de compétence et la circulation d'informations constituent des éléments favorisant son établissement.

Quelques mots sur le respect des champs de compétence:

> Le personnel surveillant possède certaines compétences et la ressource en possède d'autres. Le respect des champs de compétence respectifs nécessite l'expression claire et précise des attentes de part et d'autre en ce qui concerne l'objet de la référence et le suivi de celle-ci.

Quelques mots sur la circulation d'informations:

> La circulation d'informations permet la cohérence des interventions. Elle signifie un échange d'informations entre le personnel surveillant et les autres intervenants et intervenantes.

La collaboration n'est jamais acquise une fois pour toutes. Soulignons l'importance du respect de la confidentialité des échanges entre les différents intervenants et intervenantes. Ce respect suppose une négociation de ce qui peut être ou non partagé avec la personne incarcérée. Soulignons aussi l'importance d'une attitude

neutre du personnel surveillant face à la personne incarcérée en ce qui concerne la façon de faire ou d'être des autres intervenants et intervenantes.

L'assurance d'une collaboration du personnel surveillant avec la ressource favorise sa disponibilité à long terme, tout comme l'assurance d'une collaboration de la ressource avec le personnel surveillant amène celui-ci à s'y adresser plus souvent.

Enfin, rappelons qu'une attitude collaboratrice appelle une attitude collaboratrice.

Bonne collaboration!

SOUS-THÈME 4

LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE

OBJECTIF: DÉVELOPPER DES HABILETÉS À INFORMER ET À RÉFÉRER LA PERSONNE INCARCÉRÉE

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 20: «IN-FORMATION»

OBJECTIF: Développer chez les participants et les participantes des habiletés à donner de l'information aux personnes incarcérées.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ:

- Jeu de cartes (p. III-45).
- Notes de cours: «Les techniques d'information et de référence» (p. III-51).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice présente la théorie sur les techniques d'information.

Les participants et les participantes travaillent ensuite en sous-groupes en se servant de cartes mélangées. Ils doivent associer la mise en situation, les besoins correspondants et l'information pertinente à transmettre.

Le formateur ou la formatrice recueille les commentaires à la suite de l'exercice et:

variantes:

A) il interroge les participants et les participantes sur d'autres situations où ils sont appelés à transmettre des renseignements aux personnes incarcérées

B) il invite les sous-groupes à jouer les situations présentées.

Il termine ensuite la présentation de la théorie sur le sujet.

DURÉE APPROXIMATIVE: Deux heures.

SITUATIONS	NÉCESSITÉS	INFORMATIONS
«Je vais commencer à me chercher "un job" dès que je vais sortir!»	Posséder une carte d'assurance sociale que tout employeur lui demandera en commençant ou après avoir commencé à travailler	- Un formulaire est disponible dans tous les centres de main d'oeuvre à laquelle devront être annexés le baptistaire et une autre preuve d'identité - Coût: 10,00 $ - Délai: 3 à 4 semaines
«Je vais avoir besoin d'un bon "check up" à ma sortie.»	Posséder une carte d'assurance-maladie pour chaque visite chez le médecin ou à l'hôpital	- Un formulaire est disponible dans toutes les pharmacies - S'il s'agit d'une première demande, annexer un baptistaire et le nom d'une personne répondante - Aucun document n'est nécessaire s'il s'agit du renouvellement d'une carte
«Moi, j'ai jamais fait mes impôts, puis c'est pas demain que je vais commencer!»	Connaître ses obligations et les difficultés encourues par une situation non légalisée	- Des formulaires sont disponibles dans les caisses populaires (impôt provincial) et dans les bureaux de poste (impôt fédéral) ou à Revenu Québec et Revenu Canada - Echéance: 30 avril de chaque année, sinon pénalité de 5% sur le solde dû plus intérêts

SITUATIONS	NÉCESSITÉS	INFORMATIONS
«Moi, il n'y aura pas de problèmes en sortant, je m'en vais travailler sur la construction!»	Posséder un certificat de compétence de la Commission de la construction (cartes de l'O.C.Q.)	- Un cours de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) est obligatoire (durée: 30 heures endroit: Commission scolaire - coût: 35 à 50,00 $) - plus formation professionnelle ou - plus garantie de travail de 150 heures et engagement à suivre formation professionnelle
«Je ne peux même pas travailler en sortant, je ne sais pas de quoi je vais vivre!»	S'assurer un minimum de ressources financières à sa sortie	- La personne peut faire une demande de bien-être social dans 1 Centre travail Qc - Elle a la possibilité de recevoir un montant d'argent à sa sortie pour dépannage (50 à 100$) lequel sera déduit du premier chèque - Elle doit fournir une adresse fixe, une carte d'identité et une preuve attestant sa sortie de prison
«Penses-tu que je vais pouvoir retirer mon chômage en sortant?»	Prévoir ses revenus à sa sortie	- La personne est référée au Centre de main d'oeuvre du Canada - Elle doit avoir une lettre certifiant sa période d'incarcération - Elle est éligible aux prestations non-reçues jusqu'à 104 semaines dans le passé

SITUATIONS	NÉCESSITÉS	INFORMATIONS
«En tout cas, moi je me promets un voyage dans le sud, ça ne me coûtera pas cher, je connais quelqu'un qui a une maison en Floride!»	Obtenir une autorisation pour traverser les frontières (États-Unis ou autres) étant donné l'existence d'un casier judiciaire	- Elle fait une demande par le biais d'un formulaire disponible au bureau des douanes américaines à Dorval(immigration) - Chaque demande est traité en particulier. Toutefois, refus quasi-automatique en ce qui concerne délits reliés à trafic de drogues
«Moi, j'avais mes cartes d'apprenti soudeur, est-ce que c'est encore bon ça?»	Connaître les règlements de la Commission de la construction du Québec	- Il existe trois types de certificat de compétence: . apprenti . compagnon . journalier - Renouvellement du certificat de compétence automatique si minimum d'une heure de travail enregistrée à la CCQ durant l'année

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 21: «Le rôle d'information et de référence»

OBJECTIF: Développer chez les participants et les participantes des habiletés à informer et à référer la personne incarcérée grâce à l'identification de ses besoins.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ:

- Notes de cours «L'adéquation des besoins et des ressources» (p. III-31).
- Notes de cours: «Les techniques d'information et de référence» (p. III-51).
- Travail pratique n° 3 (p. III-61).

DESCRIPTION: Les participants et les participantes terminent en équipe le travail pratique n° 3.

Chaque équipe fait une présentation et anime une discussion en classe.

Les participants et les participantes font des commentaires à chacune des équipes.

Le formateur ou la formatrice fournit les liens manquants entre la théorie et la pratique tout en étant attentif à la présence de tous les éléments du processus d'intervention.

DURÉE APPROXIMATIVE: Cinq heures.

NOTES DE COURS

LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE

LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE

Le personnel surveillant est appelé à exercer des fonctions d'information et de référence auprès de la personne incarcérée. Cette nouvelle intervention dans une optique de réinsertion sociale lui permet:

- d'aider la personne incarcérée à connaître les ressources existantes;

- d'aider la personne incarcérée à faire des choix en fonction de ses besoins et de ses problèmes;

- de responsabiliser la personne incarcérée face à sa réinsertion sociale.

La façon dont il transmet les informations à la personne incarcérée et la réfère à des ressources aura une influence sur les résultats éventuels.

LES TECHNIQUES D'INFORMATION

Le personnel surveillant transmet des informations à la personne incarcérée à l'intérieur de ses tâches régulières d'encadrement et d'accompagnement. Ces informations concernent les droits de la personne incarcérée, les détails techniques relatifs à des demandes ou des projets, les ressources existantes...

Comment transmettre des informations?

DONNER DE L'INFORMATION

- Connaître et maîtriser l'information à transmettre.
- S'assurer de conditions favorisant la réceptivité de l'autre (moment, lieu...).
- Communiquer de façon claire et concise.
- Vérifier la compréhension du récepteur.
- S'enquérir des commentaires du récepteur après la transmission d'informations.
- Donner des réponses à ses questions ou s'assurer qu'il en obtienne.

LES TECHNIQUES DE RÉFÉRENCE

Le personnel surveillant qui réfère une personne à une ressource représente cette personne et le service ou l'établissement dans lequel il travaille. C'est pourquoi il doit le faire de façon judicieuse et diplomate.

Comment référer une personne à une ressource?

RÉFÉRER A DES RESSOURCES

- Prendre la décision de référer «avec» la personne incarcérée et l'informer des démarches effectuées au fur et à mesure.
- Préparer la référence:
  - clarifier le but de la demande;
  - synthétiser les informations pertinentes à la demande.
- Contacter la ressource:
  - se présenter et présenter le service ou l'établissement qu'on représente;
  - exposer sa demande;
  - transmettre les informations pertinentes;
  - s'enquérir de son accord;
  - vérifier sa disponibilité pour rencontrer la personne qui lui est adressée;
  - fixer un moment de rencontre ou mettre la personne en contact direct avec la ressource selon l'entente prise avec cette dernière;
  - vérifier si la ressource a besoin de plus d'informations;
  - planifier le suivi.
- Informer la personne incarcérée du résultat des démarches et des suites qu'elle est maintenant appelée à y donner, tout en respectant la confidentialité.

Il arrive que la personne incarcérée contacte elle-même un organisme. Dans ce cas, le personnel surveillant, s'appuyant sur les connaissances qu'il a sur la référence, peut faciliter cette démarche de la personne incarcérée en l'aidant à se préparer de façon appropriée.

Il arrive aussi que le personnel surveillant contacte une ressource afin d'orienter ses propres interventions auprès de la personne incarcérée. Il se réfère en quelque sorte lui-même! Pensons entre autres à la conseillère ou au conseiller spécialisé en service correctionnel qui peut l'aider et le supporter dans son travail. Le personnel surveillant applique alors sensiblement les mêmes techniques de référence utilisées pour la personne incarcérée, sans oublier de planifier le suivi.

TRAVAIL PRATIQUE N° 2

(Seul ou en équipe)

Identifier des ressources de l'environnement pouvant vous être utiles dans l'exercice de vos fonctions d'information et de référence en remplissant les grilles ci-jointes.

Deux ressources par personne devront être présentées (par exemple, une équipe de deux personnes présentera quatre ressources).

Note: Les participants et les participantes pourraient explorer des types différents de ressources et constituer un répertoire par la mise en commun de leurs trouvailles.

NOM DE LA RESSOURCE:

ADRESSE - NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:

SERVICES OFFERTS:

CLIENTÈLE:

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT:

HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE:

FRAIS:

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES:

PERSONNE(S) RESPONSABLE(S):

TRAVAIL PRATIQUE N° 3

(En équipe)

Préparer une présentation que vous ferez en classe à partir d'une histoire de cas en vue d'animer une discussion avec vos collègues. (Temps alloué: environ une heure)

Votre présentation devra inclure

- une histoire du cas:
  - . histoire sociale (famille, emploi, santé...),
  - . histoire criminelle (antécédents, version du délit, version de la police...);
- l'identification des besoins de la personne incarcérée basée sur vos observations, vos contacts avec elle, vos discussions avec d'autres intervenants ou intervenantes...
- les éléments d'information et le choix de la référence de la personne incarcérée à une ressource s'il y a lieu, en justifiant votre choix.

Notes:

. La préparation de quelques questions pourront faciliter la discussion avec vos collègues.

. L'anonymat de la personne faisant l'objet de la discussion de cas devra être préservé.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHAMBAULT, G., Motivation et Apprentissage, Extrait d'une conférence présentée au Colloque des conseillers en orientation, 1987.

BRODEUR, C. et R. ROUSSEAU, L'intervention de réseaux, une pratique nouvelle, Montréal, Éditions France-Amérique, 1984, 224 p.

GUAY, J., L'intervenant professionnel face à l'aide naturelle, Chicoutimi, Gaétan Morin éditeur, 1984, 237 p.

HAIRSTON, C.F., Family ties during imprisonment: do they influence future criminal activity?, Federal Probation, vol. LII, n° 1, mars 1988, p. 48-53.

HARTMAN, L. M., Interviewing Techniques in Probation and Parole: Building the Relationship, Federal Probation, vol. XXXXIII, n° 1, mars 1979, p. 60-67.

THÈME I V

LE SUIVI

PRÉSENTATION DU CONTENU

Le personnel surveillant connaît les besoins de la personne incarcérée. Il est capable de l'informer et de la référer à des ressources. Il poursuit son intervention dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée en exerçant un suivi.

Le personnel exerce un suivi de ses interventions auprès de la personne incarcérée tout en demeurant en contact avec les ressources utilisées. Il peut ainsi s'assurer des résultats de son intervention, qu'il réajuste au besoin, et supporter la personne incarcérée dans son cheminement. Cela lui permet du même coup de consolider son savoir-faire.

Nous aborderons le suivi des interventions du personnel surveillant à partir du thème:

- les techniques de suivi.

OBJECTIF

A la fin de ce thème, le participant ou la participante aura développé des habiletés à exercer un suivi.

SOUS-THÈME

LES TECHNIQUES DE SUIVI

OBJECTIF: DÉVELOPPER DES HABILETÉS À EXERCER UN SUIVI

ACTIVITÉ SUGGÉRÉE N° 22: «La planification d'un suivi»

OBJECTIF: Développer chez les participants et les participantes des habiletés à exercer un suivi de leurs interventions.

MATÉRIEL SUGGÉRÉ:

- Travail pratique n° 3 (p. III-61).
- Notes de cours: «Le suivi» (p. IV-9).

DESCRIPTION: Le formateur ou la formatrice fait une présentation théorique du suivi. Il interroge les participants et les participantes sur le suivi de leur intervention auprès des personnes incarcérées ayant fait l'objet des présentations en classe.

DURÉE APPROXIMATIVE: Une heure.

NOTES DE COURS

LES TECHNIQUES DE SUIVI

LES TECHNIQUES DE SUIVI

L'intervention du personnel surveillant dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée ne saurait être complète sans le suivi. Il s'agit là d'une étape souvent négligée en dépit de son importance. C'est par le suivi que le personnel surveillant peut:

- évaluer l'effet de ses interventions;

- maintenir son engagement auprès de la personne incarcérée.

Le suivi lui permet en somme de poursuivre son intervention dans une optique de réinsertion sociale de la personne incarcérée lorsque celle-ci demeure sous sa responsabilité. La poursuite de l'intervention consiste à revenir à l'étape de l'identification des besoins, qui, rappelons-le, est une démarche continue.

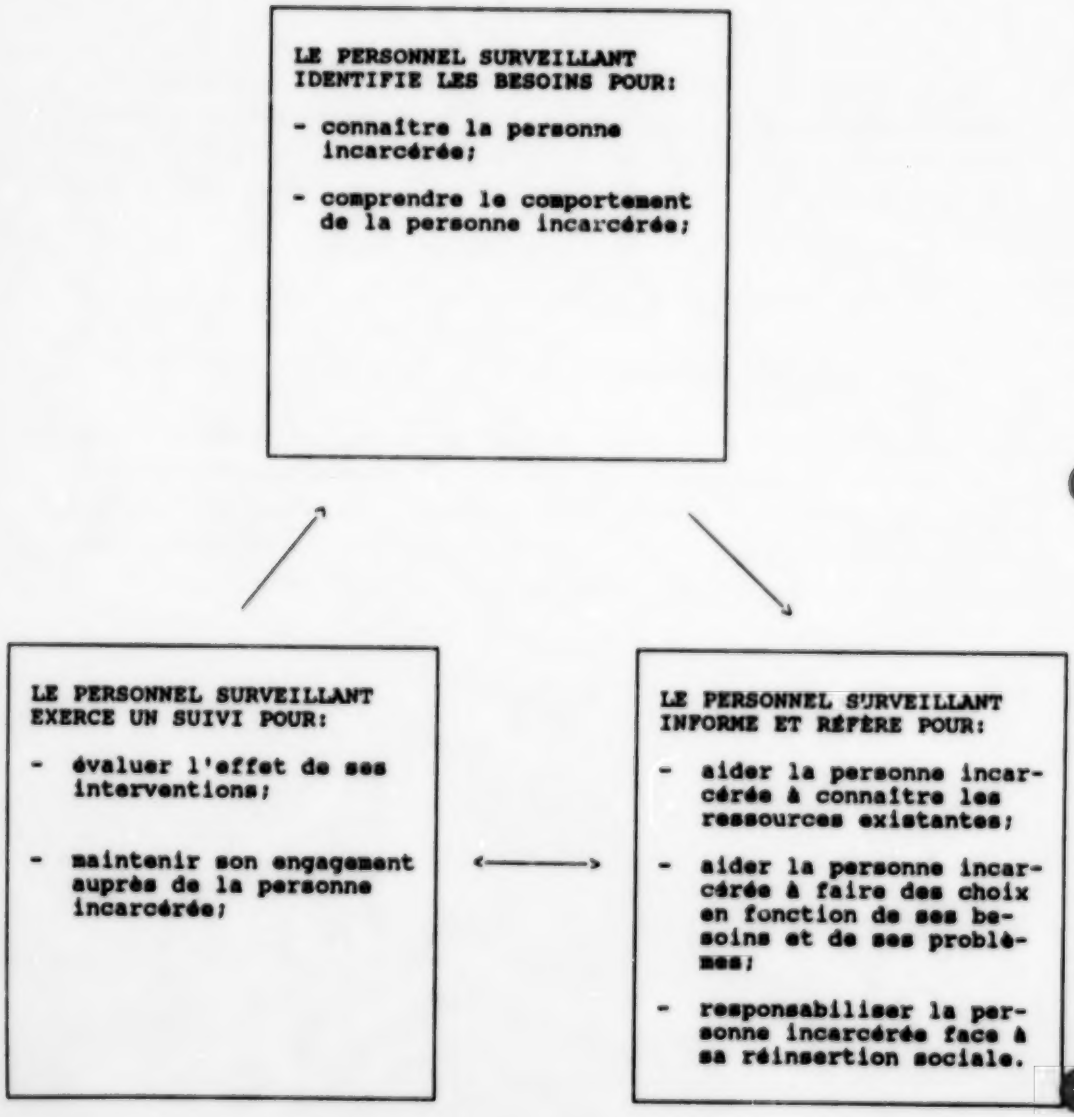
LE PERSONNEL SURVEILLANT IDENTIFIE LES BESOINS POUR:
- connaître la personne incarcérée;
- comprendre le comportement de la personne incarcérée;
LE PERSONNEL SURVEILLANT EXERCE UN SUIVI POUR:
- évaluer l'effet de ses interventions;
- maintenir son engagement auprès de la personne incarcérée;
LE PERSONNEL SURVEILLANT INFORME ET RÉFÈRE POUR:
- aider la personne incarcérée à connaître les ressources existantes;
- aider la personne incarcérée à faire des choix en fonction de ses besoins et de ses problèmes;
- responsabiliser la personne incarcérée face à sa réinsertion sociale.

ÉVALUER L'EFFET DE SES INTERVENTIONS:

C'EST APPRENDRE DE SON EXPÉRIENCE!

COMMENT FAIRE?

ÉVALUER L'EFFET DE SES INTERVENTIONS

- **<u>en questionnant la personne incarcérée</u>: sur les suites qu'elle compte donner à l'information reçue ou à la référence à une ressource, sur les objectifs, sur son niveau de satisfaction, sur les difficultés rencontrées...**

- **<u>en questionnant la ressource</u> (dans le cas d'une référence): sur l'engagement de la personne incarcérée, sur l'évolution de sa démarche en ce qui a trait aux progrès réalisés et aux difficultés rencontrées, sur la pertinence et le suivi de cette démarche..., tout en respectant la confidentialité de certaines informations.**

- **<u>en questionnant les membres de son équipe</u>: sur le comportement de la personne incarcérée, sur ses rapports avec le personnel et les autres personnes incarcérées, sur les changements observés...**

- **<u>en s'interrogeant soi-même:</u> sur sa façon de faire à chacune des étapes de son intervention auprès de la personne incarcérée, à savoir l'identification de ses besoins, l'adéquation des besoins et des ressources, la transmission d'information et la référence, sur les résultats obtenus par rapport à ceux escomptés, sur les techniques utilisées...**

MAINTENIR SON ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE:

C'EST RENTABILISER L'ÉNERGIE DÉJÀ INVESTIE!

COMMENT FAIRE?

MAINTENIR SON ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE

- en poursuivant son intervention dans le processus de réinsertion sociale par l'identification des besoins de la personne incarcérée, qui est une démarche continue;
- en réajustant ses interventions au besoin, c'est-à-dire:
  - être capable de reconnaître ses erreurs,
  - consulter ses collègues et d'autres intervenants ou intervenantes pour trouver de nouvelles avenues;
- en supportant la personne incarcérée, c'est-à-dire:
  - lui poser des questions afin de démontrer de l'intérêt et de reconnaître ses démarches,
  - lui donner de nouvelles informations au besoin,
  - la laisser verbaliser ses difficultés et ses résistances;
- en renforçant les comportements positifs de la personne incarcérée, c'est-à-dire:
  - souligner ses bons coups,
  - reconnaître ses efforts afin de l'encourager.

EXERCER LE SUIVI DE SES INTERVENTIONS:

C'EST RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DE CE QUE L'ON FAIT!

BIBLIOGRAPHIE

ARCHAMBAULT, L., N. BOUTIN et al., Stage d'expérimentation I en milieu carcéral, Saint-Jérôme, Cégep de Saint-Jérôme, 1988.

BRODEUR, C. et R. ROUSSEAU, L'intervention de réseaux, une pratique nouvelle, Montréal, France-Amérique, 1984, 224 p.